

Document Contractuel

II - PROGRAMME D'OPERATIONS

JEUDI 23 JUILLET 2009

Un canal et
son territoire
cultivent
leur avenir

Le programme des opérations est détaillé en pages suivantes sous forme de fiches synthétiques. Elles sont numérotées et ordonnées en fonction des 6 volets identifiés dans la charte d'objectifs du mardi 10 juillet 2007.

Volet I -	Desserte en eau	p.2
Volet II -	Autres services et viabilité financière	p.22
Volet III -	Economie d'eau et milieux naturels	p.35
Volet IV -	Valorisation récréative et culturelle	p.48
Volet V -	Dimension territoriale	p.62
Volet VI -	Gouvernance	p.68
Les tableaux de synthèse des financements		p.78

VOLET I - DESSERTE EN EAU

(Objectif stratégique n° 1)

Tableau des opérations (€ HT)

N° opération	Intitulé opération	Coût	MO
I - 1	Mise en place d'une base de données informatisée et cartographiée (Système d'Information Géographique)	85 000	ASCM
I - 2	Travaux de réhabilitation du canal maître et de ses ouvrages	1 609 000	ASCM
I - 3	Travaux de sécurisation des ouvrages exceptionnellement dangereux du canal maître	95 000	ASCM
I - 4	Optimisation des alimentations au barrage de l'Escale - Etudes et travaux de régulation du débit prélevé pour l'ajuster au plus près des besoins et connaissance précise de ce débit	2 000 000	EDF
I - 5	Travaux d'amélioration des outils de gestion - Réseau de mesures et automatisation de la vanne de décharge du Fournas	240 000	ASCM
I - 6	Création de seuils hydrauliques et mise en place d'une vanne déversante motorisée	200 000	ASCM
I - 7	Schéma de modernisation de la desserte en eau gravitaire	60 000	ASCM
I - 8	Travaux de modernisation de la desserte en eau gravitaire	5 352 000	ASCM
I - 9	Définition des travaux de réhabilitation du réseau secondaire de desserte en eau gravitaire et de ses ouvrages	p.m.	ASCM
TOTAL		9 641 000	

Tableau des financements (€ HT)

N° opération	Coût	MO	MO	DDEA	AE RM&C	CR PACA
I - 1	85 000	ASCM	17 000 20 %		42 500 50 %	25 500 30 %
I - 2	1 609 000	ASCM	321 800 20 %	132 800 8,25 %	577 200 35,87 %	577 200 35,87 %
I - 3	95 000	ASCM	19 000 20 %			38 000 40 %
I - 4	2 000 000	EDF	1 600 000 80 %			
I - 5	240 000	ASCM	48 000 20 %		96 000 40 %	96 000 40 %
I - 6	200 000	ASCM (SCP)	40 000 20 %	16 000 8 %	74 000 37 %	70 000 35 %
I - 7	60 000	ASCM	12 000 20 %	24 000 40 %	24 000 40 %	
I - 8	5 352 000	ASCM	1 070 400 20 %		2 676 000 50 %	1 605 600 30 %
I - 9	p.m.	ASCM				
TOTAL	9 641 000		3 128 200	172 800	3 489 700	2 412 300

Tableau général de la programmation (€ HT)

N° opération	Coût	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
I - 1	85 000	30 000	41 250	13 750				
I - 2	1 609 000	31 100	427 900	380 000	315 000	227 500	227 500	
I - 3	95 000				95 000			
I - 4	2 000 000		200 000	500 000	1 300 000			
I - 5	240 000			15 000	120 000	105 000		
I - 6	200 000	35 000	5 000	16 000	144 000			
I - 7	60 000	24 000	36 000					
I - 8	5 352 000			724 500	1 646 250	993 750	993 750	993 750
I - 9	p.m.			p.m.				
TOTAL	9 641 000	120 100	710 150	1 649 250	3 620 250	1 326 250	1 221 250	993 750

Tableau de la programmation par intervenant financier (€ HT)

Année	Coût	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	EDF	SCP	ASCM
2008	120 100	29 820	42 680	23 580		7 000	17 020
I - 1	30 000		15 000	9 000			6 000
I - 2	31 100	6 220	9 330	9 330			6 220
I - 6	35 000	14 000	8 750	5 250		7 000	
I - 7	24 000	9 600	9 600				4 800
2009	710 150	89 980	170 645	147 495	160 000	1 000	101 030
I - 1	41 250		20 625	12 375			8 250
I - 2	427 900	73 580	134 370	134 370			85 580
I - 4	200 000				160 000		
I - 6	5 000	2 000	1 250	750		1 000	
I - 7	36 000	14 400	14 400				7 200
2010	1 649 250	53 000	507 025	359 375	400 000	3 200	226 650
I - 1	13 750		6 875	4 125			2 750
I - 2	380 000	53 000	125 500	125 500			76 000
I - 4	500 000				400 000		
I - 5	15 000		6 000	6 000			3 000
I - 6	16 000		6 400	6 400		3 200	
I - 8	724 500		362 250	217 350			144 900
2011	3 620 250		1 054 725	763 475	1 040 000	28 800	435 250
I - 2	315 000		126 000	126 000			63 000
I - 3	95 000			38 000			19 000
I - 4	1 300 000				1 040 000		
I - 5	120 000		48 000	48 000			24 000
I - 6	144 000		57 600	57 600		28 800	
I - 8	1 646 250		823 125	493 875			329 250
2012	1 326 250		629 875	431 125			265 250
I - 2	227 500		91 000	91 000			45 500
I - 5	105 000		42 000	42 000			21 000
I - 8	993 750		496 875	298 125			198 750
2013	1 221 250		587 875	389 125			244 250
I - 2	227 500		91 000	91 000			45 500
I - 8	993 750		496 875	298 125			198 750
2014	993 750		496 875	298 125			198 750
I - 8	993 750		496 875	298 125			198 750
TOTAL	9 641 000	172 800	3 489 700	2 412 300	1 600 000	40 000	1 488 200

I - DESSERTE EN EAU

Opération n° I-1	Mise en place d'une base de données informatisée et cartographiée (Système d'Information Géographique)
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque »
Objectifs opérationnels	I.1 - « Pérenniser et conforter le canal, ainsi que ses ouvrages, et améliorer le fonctionnement hydraulique » I.2 - « Développer la desserte en eau brute au sein de son périmètre actuel ou de ses éventuelles extensions »

Problématique/contexte

Le territoire dans lequel s'inscrit le canal de Manosque est en pleine mutation. L'ASCM doit se munir des moyens adaptés pour suivre ces changements.

Actuellement, l'ASCM se sert de plans papiers représentant le réseau et les ouvrages du canal de Manosque ainsi que de données sous format Excel relatives aux adhérents et aux souscriptions et gère de façon manuelle la mise à jour de ces données.

La mise en place d'un SIG permettra à l'ASCM de :

- disposer d'une base de donnée informatisée et cartographiée complète et précise sur les ouvrages, les adhérents et le parcellaire desservi,
- mettre à jour commodément et régulièrement ces données, avoir un accès simple et rapide à celles-ci, les communiquer rapidement aux collectivités,
- répondre aux enjeux de préservation des ouvrages, de mise en place de la desserte en cas de projets de construction ainsi que de gestion efficace des ouvrages et des projets,
- de suivre les mutations du territoire.

Description de l'opération

L'opération se décompose en deux parties :

1. Création et installation du logiciel (missions confiées à un prestataire) :

- La création du logiciel de SIG spécifiquement dédié au métier d'irrigation et au canal de Manosque
- L'installation du logiciel dans les locaux de l'ASCM
- La formation du personnel de l'ASCM
- La maintenance et la mise à jour du logiciel

2. Le renseignement des données et la numérisation des objets (assuré par un salarié recruté spécifiquement à cet effet) :

Les ouvrages :

Le tracé :

Le tracé des ouvrages, des réseaux et des postes d'eau sera reporté à partir des plans papiers existants. Des vérifications de terrain seront nécessaires, ces plans n'étant pas à jour. De plus, les ouvrages d'art de type ponts et ponceaux ainsi que les puisards et regards, ne sont pas tous reportés sur les plans papiers existants et un travail de terrain sera également indispensable.

La table de données associée :

La table de données associée aux ouvrages sera essentiellement renseignée à partir de visites sur le terrain (un grand nombre d'entre elles n'étant pas répertoriées) mais aussi à partir des données figurant sur certains plans et certaines études.

Le parcellaire :

Ce sera sans doute l'étape la plus délicate car jusqu'à présent, l'ASCM ne dispose pas de la correspondance entre un propriétaire et une parcelle cadastrale (mais de la correspondance entre un propriétaire et un poste d'eau). La correspondance entre un propriétaire et une parcelle cadastrale peut être retrouvée à partir des grands cahiers d'origine tenus à jour manuellement par le fermier

mais le travail est considérable. Ce travail nécessitera également tout un travail de vérification des références cadastrales.

Les emprises foncières :

Les emprises foncières seront reportées à partir des plans d'origine sur lesquels elles apparaissent.

Ce travail de numérisation et de renseignements des tables de données est estimé à 16 mois.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

Partenariats avec les deux Pays et les communes pour la mise à disposition du cadastre numérisé. L'ASCM, quant à elle, communiquera ses données numérisées, dès qu'elle en disposera.

Coût estimatif

• Création et installation du logiciel	22 500 € HT
• Remplissage des données	55 000 € HT
• Acquisition du poste informatique et des données cartographiques	7 500 € HT
TOTAL	85 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	100 %		50 %	30 %		20 %
	85 000 € HT		42 500 € HT	25 500 € HT		17 000 € HT

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	30 000 € HT	41 250 € HT	13 750 € HT			

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 2	Travaux de réhabilitation du canal maître et de ses ouvrages
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque »
Objectifs opérationnels	I.1 - « Pérenniser et conforter le canal, ainsi que ses ouvrages, et améliorer le fonctionnement hydraulique »

Problématique/contexte

Ouvrage ancien, construit en déblais/remblais, soumis à diverses contraintes (l'eau, la circulation, les rejets d'eaux pluviales,...), situé en certains endroits en surplomb des terrains naturels, le canal de Manosque ne présente pas les normes de sécurité souhaitables malgré un entretien régulier. Ainsi, certains ouvrages et certaines zones en section courante présentent des signes d'instabilités importants ; ce qui peut compromettre le bon acheminement de l'eau et constituer parfois un danger pour les biens et les personnes.

Compte tenu de la décision de conserver le canal maître ainsi que de maintenir et de développer l'arrosage à partir de ce dernier, il convient de procéder à des travaux de confortement et de réhabilitation sur ces zones et ouvrages.

Description de l'opération

Cette opération regroupe l'ensemble des travaux de réhabilitation et de confortement identifiés et jugés prioritaires à ce jour à partir de l'étude « Réhabilitation et mise en sécurité » réalisée par la SCP en 2001 et à partir des derniers diagnostics annuels :

a. Réhabilitation du canal maître sur la commune de Ganagobie entre les PK 13,877 et 15,115

Lieu	Ganagobie
Type d'ouvrages	Canal maître entre PK 13,877 et 15,115
Problématique	Les berges offrent une résistance mécanique limitée et la section interne du canal présente des affouillements et des fuites. A ce niveau, le canal maître serpente à flanc de collines boisées, en surplomb de la Route Départementale 4096 située à 20 ou 30 m plus bas.
Travaux	Les travaux comprennent le recuvelage des berges les plus dégradées sur le secteur compris entre les PK 13,877 et 15,115, à savoir 3 tronçons homogènes. L'ensemble du programme de recuvelage est estimé à 155 ml pour l'ensemble de la section, à 330 ml en rive gauche et à 45 ml en rive droite. Un travail en partenariat avec le prieuré de Ganagobie, propriétaire des terrains alentours, est indispensable.

b. Réhabilitation de l'aqueduc de Saint-Saturnin

Lieu	Villeneuve
Type d'ouvrages	Aqueduc de Saint-Saturnin - PK 30,266 à PK 30, 316
Problématique	L'aqueduc présente des fuites conséquentes. Les piles sont dégradées, des pierres sont manquantes ou disjointes.
Travaux	Les travaux comprennent le recuvelage intérieur complet de l'ouvrage, la reprise des entonnements amont et aval ainsi qu'un assainissement des surfaces extérieures par extraction des pierres gélives et bétonnage.

c. Réhabilitation de 4 ouvrages du canal maître situées sur les communes de Montfort, Peyruis et La Brillanne

Lieu	Communes de Montfort, Peyruis et La Brillanne
Type d'ouvrages	Canal maître aux PK 5,675, 7,926, 25,740 et 26,039
Problématique	La section interne du canal maître présente des affouillements importants, qui menacent au-delà de la résistance mécanique des berges le bon fonctionnement d'ouvrages hydrauliques voisins tels que le déversoir de Broule, le Parschall de Peyruis, ou le coursier du siphon du Lauzon, et ainsi la sécurisation hydraulique du canal maître à travers ses décharges en Durance et dans le Lauzon. La dernière décharge est actuellement non fonctionnelle en raison de la dégradation importante du coursier.

Travaux	Les travaux de génie civil comprennent le recuvelage des berges les plus dégradées sur ces secteurs, à savoir 4 tronçons situés aux PK ci-dessus cités, dont la réfection complète du coursier du siphon du Lauzon. L'ensemble du programme de recuvelage est estimé à 365 ml en section complète.
d. Programme de confortement et de réhabilitation de petits aqueducs	
Lieu	Communes de Peyruis, Ganagobie, Lurs et La Brillanne
Type d'ouvrages	Une trentaine de petits aqueducs sur canal maître
Problématique	Sur les 73 aqueducs que compte le canal de Manosque, une trentaine de petits aqueducs présentent des fuites, des dégradations conséquentes et nécessitent une intervention de confortement et de réhabilitation.
Travaux	Les travaux, adaptés à chacun des ouvrages, peuvent comprendre le recuvelage intérieur complet de l'ouvrage, la reprise des entonnements amont/aval ainsi qu'un assainissement des surfaces extérieures par extraction des pierres gélives et bétonnage. Dans un cas, la pose en sus de tirants de confortement est rendue nécessaire par un risque d'ouverture de l'ouvrage.
e. Reprise des ouvrages particuliers du siphon du Largue	
Lieu	Communes de Volx et Villeneuve
Type d'ouvrages	Ouvrages particuliers du siphon du Largue
Problématique	Le siphon du Largue mesure 930 mètres linéaires et est composé de deux tuyaux parallèles en fonte de diamètre de 900 mm et distants de 1 m 90 d'axe en axe. Il comporte de nombreux ouvrages particuliers : - <u>A l'amont</u> : les tuyaux aboutissent dans un massif en maçonnerie commune aux deux tuyaux, composé de deux puisards séparés par un mur et équipé de deux vannes de têtes. La tête en maçonnerie comporte également un déversoir équipé d'une vanne de vidange communiquant avec un canal de vidange destiné à rejeter les eaux dans le Largue. - <u>Dans les parties inclinées</u> : aux angles, les tuyaux sont supportés par 15 appuis fixes en maçonnerie de type regards sur lesquels sont aménagés des ventouses et des robinets à air. - <u>Partie basse</u> : deux chambres avec trous d'hommes et robinets de vidange ont été aménagés pour permettre la vidange et le nettoyage. - Le siphon comprend également un dallot pour la traversée d'un chemin d'exploitation, un pont en plein cintre pour la traversée de l'ancienne ligne de chemin de fer de Forcalquier à Volx qui supporte aujourd'hui la RD 13, un dallot au passage du canal de décharge du moulin de Volx, un dallot au passage d'un canal d'irrigation, une chute empierrée pour le passage du ravin de Font de Marc. - <u>Le canal de vidange</u> : il comprend également un dallot pour la traversée d'un chemin d'exploitation Seynet. - <u>A l'aval</u> : les tuyaux aboutissent également dans un massif en maçonnerie commune aux deux tuyaux et composé de deux puisards séparés par un mur. Ces ouvrages particuliers sont primordiaux pour assurer le bon fonctionnement du siphon et la réalisation des vidanges et du nettoyage. Ceux-ci sont aujourd'hui vétustes et ne peuvent plus être utilisés ou manipulés. Ils présentent également des signes d'instabilités qui augmentent la vulnérabilité de l'ensemble de l'ouvrage et les risques d'incidents.
Travaux	Les travaux de réhabilitation et de confortement de ces ouvrages, adaptés à chacun d'entre eux, comprendront la reprise des pierres disjointes, la maçonnerie des ouvrages de types regards et chambres, le remplacement des dalles de couvertures, des capots d'accès, de certains systèmes de tuyauterie et de vidanges obsolètes, etc.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

L'ASCM effectuera, sur la période du Contrat, des travaux de confortement parmi ceux identifiés ci-dessus, en fonction de ses disponibilités financières et de la réalité des coûts des travaux.

Coût estimatif

a. Travaux canal maître Ganagobie (dont maîtrise d'œuvre)	373 000 € HT
b. Travaux Aqueduc Saint-Saturnin (dont maîtrise d'œuvre)	291 000 € HT
c. Travaux 4 ouvrages (dont maîtrise d'œuvre)	245 000 € HT
d. Travaux petits aqueducs - 1 ^{ère} tranche (dont maîtrise d'œuvre)	225 000 € HT
Travaux petits aqueducs - 2 ^{nde} tranche (dont maîtrise d'œuvre)	225 000 € HT
e. Travaux ouvrages particuliers du siphon du Largue	250 000 € HT
TOTAL	1 609 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
a	373 000 € HT 100 %	74 600 € HT 20 %	111 900 € HT 30 %	111 900 € HT 30 %		74 600 € HT 20 %
b	291 000 € HT 100 %	58 200 € HT 20 %	87 300 € HT 30 %	87 300 € HT 30 %		58 200 € HT 20 %
c	245 000 € HT 100 %		98 000 € HT 40 %	98 000 € HT 40 %		49 000 € HT 20 %
d.1	225 000 € HT 100 %		90 000 € HT 40 %	90 000 € HT 40 %		45 000 € HT 20 %
d.2	225 000 € HT 100 %		90 000 € HT 40 %	90 000 € HT 40 %		45 000 € HT 20 %
e	250 000 € HT 100 %		100 000 € HT 40 %	100 000 € HT 40 %		50 000 € HT 20 %
TOTAL	1 609 000 € HT 100 %	132 800 € HT 8,25 %	577 200 € HT 35,87 %	577 200 € HT 35,87 %		321 800 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût a	31 100 € HT	341 900 € HT				
Coût b		26 000 € HT	265 000 € HT			
Coût c		60 000 € HT	95 000 € HT	90 000 € HT		
Coût d.1			20 000 € HT	205 000 € HT		
Coût d.2				20 000 € HT	205 000 € HT	
Coût e					22 500 € HT	227 500 € HT
Total	31 100 € HT	427 900 € HT	380 000 € HT	315 000 € HT	227 500 € HT	227 500 € HT

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 3	Travaux de sécurisation des ouvrages exceptionnellement dangereux du canal maître
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque »
Objectifs opérationnels	I.1 - « Pérenniser et conforter le canal, ainsi que ses ouvrages, et améliorer le fonctionnement hydraulique »

Problématique/contexte

L'étude juridique a mis en évidence qu'il convient de sécuriser l'ensemble des ouvrages qui par leur existence même peuvent présenter un caractère dangereux à l'égard des adhérents et de toute personne intervenant à l'occasion de la mission de service public.

Il ressort également que :

- L'ASCM n'est pas tenue à une obligation de sécurisation de ses ouvrages à l'égard des propriétaires riverains. En effet, il ressort de la jurisprudence que le riverain de l'ouvrage public est tenu de supporter sans indemnité les inconvénients normaux de celui-ci.
- Les mesures de sécurité destinées à la circulation des véhicules en bordure des réseaux relève de la compétence du Maire.
- L'ASCM n'est pas tenue à une obligation de sécurisation des ouvrages à l'égard du public étant donné que ces derniers ne sont pas affectés à l'usage du public. Ainsi, il ne pourrait être reproché à l'ASCM l'absence de mesures de sécurité dans la mesure où le public se comporterait comme un usager anormal sur un domaine qui n'est pas affecté à l'usage du public.

Cette action consiste en la mise en place des mesures de sécurité et d'information au niveau des ouvrages exceptionnellement dangereux. Si le canal ou les filioles en tant que telles ne sont pas jugées comme des ouvrages exceptionnellement dangereux, les ouvrages de type siphons, aqueducs et galeries peuvent quant à eux être considérés comme exceptionnellement dangereux.

Le territoire de plus en plus urbain dans lequel s'inscrit le canal de Manosque augmente les risques.

En cas d'ouverture à la promenade par l'intermédiaire d'une convention de superposition de domaine, il reviendrait au bénéficiaire de mettre en place les mesures de sécurité et d'information au niveau des autres ouvrages ainsi que de conforter la sécurité en proposant d'autres aménagements au niveau des ouvrages considérés comme exceptionnellement dangereux.

Description de l'opération

Cette opération comprend notamment les aménagements suivants :

- Couverture des têtes amont des siphons
- Mise en place d'échelles et de lignes de vie au niveau des siphons et galeries
- Mise en place de panneaux d'information au niveau des siphons, galeries et aqueducs

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Travaux (y compris maîtrise d'œuvre)	95 000 € HT
TOTAL	95 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	57 000 € HT 60 % ¹			38 000 € HT 40 %		19 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût			95 000 € HT		

¹ La finalisation du plan de financement interviendra au cours de la mise en œuvre Contrat

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 4	Optimisation des alimentations au barrage de l'Escale Etudes et travaux de régulation du débit prélevé pour l'ajuster au plus près des besoins et connaissance précise de ce débit
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque » III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Objectifs opérationnels	I.1 - « Pérenniser et conforter le canal, ainsi que ses ouvrages, et améliorer le fonctionnement hydraulique » III.2 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les milieux naturels » III.3 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les usages humains »

Problématique/contexte

L'alimentation du canal de Manosque se fait au niveau d'une prise située dans le barrage de l'Escale.

Afin d'optimiser la gestion de la ressource en eau par le canal de Manosque, deux actions sont envisagées :

- rendre plus fiable et précise la mesure des débits délivrés à l'ASCM par EDF, les imprécisions dépassent aujourd'hui 20 %.
- motoriser et automatiser la vanne de tête du canal de Manosque afin d'ajuster les prélèvements en fonction de la demande des usagers.

EDF envisage une opération d'ensemble sur le barrage de l'Escale comprenant les travaux pour :

- améliorer le fonctionnement du barrage (rénovation des vannes principales, travaux sur la digue de fermeture de la retenue en rive gauche, ...).
- effectuer les chasses de transparence inscrites dans le plan d'actions du Contrat de Rivière du Val de Durance. Une vanne d'entrée du canal EDF sera mise en place pour rendre cette opération possible.
- délivrer en Durance le nouveau débit réservé conforme à la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques au plus tard au 1^{er} janvier 2014.
- optimiser la fourniture des différents débits délivrés au barrage de l'Escale et connaître précisément leur valeur en continu. Les différentes alimentations sont :
 - les débits transitant par le canal de Manosque : droit d'eau ASCM, droit d'eau ARKEMA, droit d'eau SCP, droit d'eau ASA des Iscles de la Durance et des Iles de la Palun,
 - le droit d'eau SCP du puits de La Princesse à La Brillanne,
 - le débit réservé.
- Utiliser ces alimentations pour produire de l'énergie.
- ...

Cette fiche-opération comprend les études et les travaux, menées par EDF dans le cadre de cette opération d'ensemble, permettant de :

- Délivrer en Durance le nouveau débit réservé,
- Connaître précisément en continu ces alimentations et optimiser leur fourniture,
- Automatiser le système de fourniture des débits transitant dans le canal de Manosque.

Description de l'opération

Cette opération consisterait à valoriser l'énergie de l'ensemble des débits à délivrer, par la mise en place d'un ou plusieurs groupes de turbinage. Cette opération sera également l'occasion d'assurer la régulation des alimentations au plus près des besoins.

Cette fiche-opération comprend :

- les études préliminaires et détaillées. Celles-ci intégreront les dispositifs de mesure, dont celui relatif aux prélèvements du canal de Manosque, ainsi que les motorisations et automatismes, dont ceux liés à la prise de tête du canal de Manosque.

- Les travaux relatifs au canal de Manosque s'inscrivent dans ce projet global. Les automatismes de la vanne de tête du canal devront dialoguer avec la régulation du ou des groupes de turbinage pour atteindre l'objectif d'optimisation de la ressource en eau.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : EDF

Conditions de réalisation

L'ASCM sera étroitement associée aux études en ce qui concerne ses ouvrages.

Les aménagements et dispositifs préconisés par ces études dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposés dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Une solution pour satisfaire les besoins de secours d'ARKEMA et de SILPRO au moment des travaux est en cours d'étude.

Coût estimatif

• Etude préliminaire	150 000 € HT
• Etude détaillée	350 000 € HT
• Travaux	1 500 000 € HT
○ Dont liés au canal de Manosque	450 000 € HT
TOTAL	2 000 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	1 600 000 € HT 80 % ²					1 600 000 € HT 80 % ³

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	200 000 € HT	500 000 € HT	1 300 000 € HT		

² La finalisation du plan de financement interviendra au cours de la mise en œuvre du Contrat

³ EDF finance à hauteur de 100 % les opérations relatives à son activité et à hauteur de 20 % les opérations de modernisation

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 5	Travaux d'amélioration des outils de gestion Réseau de mesures et automatisation de la vanne de décharge du Fournas
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque » III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels » V - « Assurer et renforcer la cohérence du territoire autour du canal »
Objectifs opérationnels	I.1 - « Pérenniser et conforter le canal, ainsi que ses ouvrages, et améliorer le fonctionnement hydraulique » III.2 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les milieux naturels » III.3 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les usages humains » V.2 - « Participer à l'acquisition et à la mise en commun de données sur les ressources en eau du territoire »

Problématique/contexte

La régulation du canal se fait par l'amont au niveau de prises dans le barrage de l'Escale. Une régulation plus fine est effectuée par la manipulation des ouvrages de décharges.

La gestion est empirique et le réglage manuel des débits nécessite une grande habitude et repose sur une parfaite connaissance des agents d'exploitation.

L'absence de régulation des niveaux oblige à dériver un débit important afin de maintenir une charge suffisante pour alimenter l'ensemble des prises.

L'étude « caractérisation des économies d'eau et définition des aménagements permettant de les optimiser », réalisée par la SCP en 2008/2009 et inscrite au Contrat pour mémoire sous le n° d'opération III-1, propose des solutions d'amélioration du fonctionnement :

- Remise à niveau du réseau de mesure mis en place en 2001
- Mise en place de mesures complémentaires
- Motorisation et télécommande de la vanne de tête située dans le barrage de l'Escale ; les travaux correspondants font l'objet de l'opération n° I-4
- Motorisation et télécommande de la vanne de décharge du Fournas. Cet ouvrage de décharge est stratégique pour la gestion des débits dans le canal. Le site du Fournas est un site difficile d'accès ; la télécommande de la vanne augmentera la réactivité par rapport à des événements imprévus (orage etc...).

Description de l'opération

Travaux de remise à niveau des trois points de mesure situés à l'aval (le point de mesure situé dans le barrage de l'Escale fait l'objet de l'opération n° I-4) :

- Fournas : mettre en place une mesure de la vitesse ; alimentation par EDF ; renforcement du coffret, contenant le dispositif de mesure de la hauteur d'eau, contre le vandalisme
- Peyruis : adapter la formule de calcul pour les petits débits
- Chauvinets : adapter la formule de calcul pour les petits débits et mettre en place un rétrécissement pour le calcul des petits débits

Mise en place de mesures complémentaires :

Equiper de capteurs de niveau les décharges principales (siphon du Beuvon, siphon du Lauzon, siphon du Large, siphon de Valvéranne).

Achat et installation des capteurs, équipement de la télétransmission, paramétrage du superviseur, raccordement au réseau électrique.

Motorisation et télécommande de la vanne de décharge du Fournas :

Raccordement au réseau électrique, motorisation des vannes, équipement de la télétransmission, paramétrage du superviseur, protection du site.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Remise à niveau de trois points de mesure	40 000 € HT
• Mise en place de 4 mesures complémentaires	120 000 € HT
• Motorisation et télécommande de la vanne de décharge du Fournas	80 000 € HT
TOTAL	240 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	240 000 € HT 100 %		96 000 € HT 40 %	96 000 € HT 40 %		48 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût		15 000 € HT	120 000 € HT	105 000 € HT	

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 6	Création de seuils hydrauliques et mise en place d'une vanne déversante motorisée
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque » III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Objectifs opérationnels	I.1 - « Pérenniser et conforter le canal, ainsi que ses ouvrages, et améliorer le fonctionnement hydraulique » III.2 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les milieux naturels » III.3 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les usages humains »

Problématique/contexte

Le passage d'une irrigation gravitaire à une irrigation sous-pressure sur la partie du périmètre de l'ASCM entre Manosque Sud et Corbières a conduit à des économies d'eau et à une baisse du débit transitant dans le canal maître. L'étude « Modernisation du fonctionnement du canal de Manosque » réalisée par la SCP en 2002 ainsi que l'étude « caractérisation des économies d'eau et définition des aménagements permettant de les optimiser » réalisée par la SCP en 2008/2009 ont analysé l'impact sur l'alimentation des prises d'eau restantes et défini les aménagements à mettre en place. Elles ont conclu à la réalisation de trois seuils hydrauliques et la mise en place d'une vanne déversante motorisée.

Description de l'opération

Afin de pouvoir continuer à alimenter convenablement l'ensemble des prises d'eau de l'ASCM et réaliser une économie d'eau en tête lors de la pleine saison d'arrosage, les aménagements suivants seront réalisés :

- Création d'un seuil hydraulique au PK 41,600 à Manosque de 6 m de long et 0.9 m de haut afin de sécuriser les prises 7 et 6 de Manosque I
- Création d'un seuil hydraulique au PK 43,42 à Manosque de 6 m de long et 1,25 m de haut afin de sécuriser les prises 10.1, 10.2, 11, 12 et 13 de Manosque I
- Création d'un seuil hydraulique au PK 44,015 à Manosque de 6 m de long et 1 m de haut afin de sécuriser les prises 14 et 16 de Manosque I
- Mise en place en amont de la chute de la Turbine une vanne déversante motorisée qui permettrait de contrôler le niveau en amont de la vanne et d'envisager une rehausse contrôlée de la ligne d'eau et sécuriser la prise 6 de Manosque II

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

En tant que mesures d'accompagnement du projet de modernisation de la desserte en eau de la partie du périmètre de l'ASCM entre Manosque Sud et Corbières mené par la SCP et au transfert des réseaux sous-pression et du périmètre correspondant dans la concession de la SCP, la SCP s'est engagée à prendre en charge les 20 % d'autofinancement.

Coût estimatif

• Création des seuils hydrauliques	150 000 € HT
• Mise en place d'une vanne déversante motorisée	50 000 € HT
TOTAL	200 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
Etude	200 000 € HT 100 %	16 000 € HT 8 %	74 000 € HT 37 %	70 000 € HT 35 %		40 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	35 000 € HT	5 000 € HT	16 000 € HT	144 000 € H		

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 7	Schéma de modernisation de la desserte en eau gravitaire
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque » III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Objectifs opérationnels	I.3 - « Moderniser progressivement et en fonction des besoins et des moyens le réseau et la desserte » I.2 - « Développer la desserte en eau brute au sein de son périmètre actuel ou de ses éventuelles extensions » III.2 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les milieux naturels » III.3 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les usages humains »

Problématique/contexte

Depuis la création du canal en 1881, les usages de l'eau et la demande ont fortement évolués et surtout depuis les années 1980 avec le développement en val de Durance d'une urbanisation périurbaine. L'évolution de la demande (desserte, distribution) est aujourd'hui incompatible avec les ouvrages d'origine à vocation agricole ; elle est ainsi source de mécontentement des usagers, aussi bien agricoles qu'urbains. Par ailleurs, la sécheresse et la réflexion sur le partage de la ressource en eau sur le bassin versant durancien entraînent des pressions, relayées par l'Agence de l'Eau et l'Etat, afin d'économiser la ressource et de disposer d'un réseau plus efficient.

Faire face aux nouveaux besoins

Le développement de l'urbanisation et l'évolution des modes de vie entraînent un changement des besoins peu compatible avec le mode de desserte traditionnel gravitaire et au tour d'eau. Le périmètre aval, de Manosque Sud à Corbières, vient de faire l'objet d'une modernisation par le passage d'une desserte gravitaire à une desserte sous-pression. Sur le périmètre amont, l'ensemble de la desserte est gravitaire. Un tour d'eau de 6 jours 6 heures est établi. La main d'eau dans chacune des filioles est de 25 l/s. Le temps d'arrosage pour chaque adhérent est fonction du débit de souscription. Ainsi pour une souscription de 1 l/s (débit fictif continu), le temps d'arrosage est de 6 h (tous les 6 jours 6 heures). Ce mode de distribution ancestral se retrouve aujourd'hui inadapté aux attentes et aux besoins d'une majorité des adhérents (non acceptation du tour d'eau, souhait de disposer de l'eau avec un minimum de pression, ...). Les agriculteurs souhaitent également une irrigation par aspersion, à la demande, souple d'utilisation et adaptée à des matériels d'irrigation modernisés.

La non-adaptation à cette évolution entraîne de multiples conséquences : insatisfaction des usagers, impayés et pertes de redevances, problèmes techniques liés aux rigoles ouvertes en milieu urbain et enclavées, ...

Mener une gestion économe de ressource en eau

La prise du canal de Manosque est située dans le barrage de l'Escale à Château-Arnoux, sur la Durance. La ressource en eau sur ce bassin versant connaît régulièrement des situations critiques. Une réflexion sur le partage de la ressource en eau sur le milieu Durancien est en cours dans le cadre du Plan Durance et du Contrat de Rivière du Val de Durance. L'Agence de l'Eau et les services de l'eau de l'Etat incitent l'ASCM à réaliser des économies d'eau. Cette thématique a une place importante dans la démarche de Contrat de Canal qui vise à terme, et entre autres, à une gestion économe et équitable de la ressource en eau à l'échelle du territoire du Canal de Manosque.

Face à ces changements, l'ASCM souhaite moderniser le réseau de desserte sur les secteurs où elle s'impose et, préalablement, définir un schéma de modernisation de la desserte en eau qui définira la politique d'aménagement en la matière.

Description de l'opération

L'étude de définition du schéma de modernisation de la desserte :

1. Identifie les secteurs où la modernisation de la desserte présente un intérêt :
 - o en fonction des objectifs suivants :
 - Satisfaire les usagers,
 - Economiser la ressource en eau,
 - Améliorer la gestion technique du réseau,
 - Consolider et viabiliser l'Association Syndicale du Canal de Manosque.

- et en tenant compte des effets induits directs et indirects du canal, des usages secondaires ainsi que des principes établis dans le cadre du Contrat de Canal (Cf. II.3)
2. Propose, pour les secteurs identifiés, les travaux de modernisation de la desserte à réaliser.

Le schéma comprend un programme pluriannuel de travaux de modernisation de la desserte chiffré et planifié.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Schéma de modernisation de la desserte en eau du canal de Manosque	60 000 € HT
TOTAL	60 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	100 %	40 %	40 %			20 %
	60 000 € HT	24 000 € HT	24 000 € HT			12 000 € HT

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	24 000 € HT	36 000 € HT				

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 8	Travaux de modernisation de la desserte en eau gravitaire
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque » III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Objectifs opérationnels	I.3 - « Moderniser progressivement et en fonction des besoins et des moyens le réseau et la desserte » I.2 - « Développer la desserte en eau brute au sein de son périmètre actuel ou de ses éventuelles extensions » III.2 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les milieux naturels » III.3 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les usages humains »

Problématique/contexte

Cf. opération n° I-7.

Une étude a été menée préalablement au Contrat de Canal afin de définir un schéma de modernisation de la desserte en eau du canal et déterminer les ouvrages et réseaux à mettre en place. Cette étude a été réalisée par BRL ingénierie sur l'année 2008 et le 1^{er} trimestre 2009. Elle est inscrite pour mémoire au Contrat sous le n° d'opération I-7. Le schéma comprend cinq projets de modernisation de la desserte en eau du canal de Manosque.

Description de l'opération

Cette opération regroupe les études et travaux, définis dans le schéma de modernisation de la desserte en eau citée ci-avant, dont la réalisation est prévue sur les 5 années du Contrat de Canal :

- Etude d'impact global des cinq projets de modernisation de la desserte en eau,
- Etudes préalables, études complémentaires, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux de modernisation de la desserte en eau sur la commune de Villeneuve entre le ravin de Saint-Saturnin et le Lague,
- Etudes préalables, études complémentaires, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux de modernisation de la desserte en eau sur le secteur correspondant à la future ZAC de Champ de Pruniers de Manosque et le secteur desservi par le canal de Manosque au Sud du ravin de Drouille

La décision relative au 1^{er} projet qui débutera dépendra de l'avancement du projet de la ZAC de Champ de Pruniers de Manosque.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Etude d'impact global	42 000 € HT
• Assistance à maîtrise d'ouvrage	90 000 € HT
• Etudes préalables, études complémentaires, maîtrise d'œuvre et travaux - Villeneuve	3 590 000 € HT
• Etudes préalables, études complémentaires, maîtrise d'œuvre et travaux - Manosque	1 630 000 € HT
TOTAL	5 352 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	5 352 000 € HT 100 %		2 676 000 € HT 50 % ⁴	1 605 600 € HT 30 %		1 070 400 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coût		724 500 € HT	1 646 250 € HT	993 750 € HT	993 750 € HT	993 750 € HT

⁴ Ce taux d'intervention n'est valable que sur les périmètres historiques des canaux

I - DESSERTE EN EAU

Opération I - 9	Définition des travaux de réhabilitation du réseau secondaire de desserte en eau gravitaire et de ses ouvrages
Objectif stratégique	I - « Maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque »
Objectifs opérationnels	I.1 - « Pérenniser et conforter le canal, ainsi que ses ouvrages, et améliorer le fonctionnement hydraulique »

Problématique/contexte

Le réseau des rigoles est très ancien (120 ans). Malgré un entretien annuel, certaines rigoles sont vétustes et endommagées. L'état médiocre du réseau compromet la desserte en eau gravitaire des adhérents.

Afin d'assurer un service de qualité et de gérer au mieux le patrimoine, une remise en état des ouvrages dégradés est indispensable.

Description de l'opération

L'ASCM caractérisera l'état du réseau secondaire sur les secteurs, pour lesquels il n'est pas envisagé une modernisation de la desserte en eau à moyen terme, et établira un programme pluriannuel des travaux de réhabilitation et de confortement des rigoles et des autres ouvrages (regards, martelières, ...).

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

Le programme pluriannuel des travaux de réhabilitation et de confortement des ouvrages du réseau secondaire de desserte en eau préconisé par cette opération, dans le respect des objectifs du Contrat de Canal, pourra être proposé dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût		p.m.			

VOLET II - AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE

Objectif stratégique n° 2

Tableau des opérations (€ HT)

N° opération	Intitulé opération	Coût	MO
II - 1	Analyse technico-financière de l'ASCM	45 000	ASCM
II - 2	Vente des emprises foncières des filiales désaffectées	p.m.	ASCM, communes, SAFER
II - 3	Réflexion sur le maintien du canal entre Manosque Sud et Corbières	p.m.	ASCM
II - 4	Réflexion sur l'évolution des modes de tarification existants	p.m.	ASCM
II - 5	Prospection pour le développement des usages urbains et industriels	297 500	ASCM
II - 6	Etude des potentialités de production de petite hydro-électricité sur le canal de Manosque	60 000	ASCM
II - 7	Etude globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire du Contrat de Canal de Manosque	75 000	A identifier ⁵
II - 8	Identification et régularisation des rejets pluviaux dans le canal de Manosque	p.m.	ASCM
II - 9	Création d'une réserve incendies pour le massif forestier de Lurs	A estimer ⁶	Lurs
II - 10	Mise en œuvre de solutions alternatives pour les captages communaux pollués à l'aval de Château-Arnoux	100 000	SMAVD
TOTAL		> 577 500	

Tableau des financements (€ HT)

N° Opération	Coût	MO	MO	DDEA 04	AE RM&C	ADEME	CR PACA	CG 04
II - 1	45 000	ASCM	9 000 20 %	22 500 50 %			13 500 30 %	
II - 2	p.m.	ASCM, ...						
II - 3	p.m.	ASCM						
II - 4	p.m.	ASCM						
II - 5	297 500	ASCM	297 500 100 %					
II - 6	60 000	ASCM	18 000 30 %				42 000 70 % Fond FREE	
II - 7	75 000	A identifier ⁵						
II - 8	p.m.	ASCM						
II - 9	A estimer ⁶	Lurs					20 %	
II - 10	100 000	SMAVD	20 000 20 %		30 000 30 %		30 000 30 %	20 000 20 %
TOTAL	> 577 500		> 344 500	> 22 500	30 000	21 000	> 64 500	> 20 000

⁵ Le maître d'ouvrage de l'opération n° II-7 « Etude globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire du Contrat de Canal de Manosque » sera identifié au cours de la mise en œuvre du Contrat. Le plan de financement sera alors établi.

⁶ Le montant estimatif, le plan de financement et l'échéancier de l'opération ° II-9 « Création d'une réserve incendies pour le massif forestier de Lurs » seront définis au cours de la mise en œuvre du Contrat

Tableau général de la programmation

N° opération	Coût (€ HT)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
II - 1	45 000	10 000	20 000	8 000	7 000		
II - 2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
II - 3	p.m.		p.m.	p.m.	p.m.		
II - 4	p.m.		p.m.	p.m.			
II - 5	297 500		59 500	59 500	59 500	59 500	59 500
II - 6	60 000		p.m.	60 000			
II - 7	75 000			30 000	45 000		
II - 8	p.m.		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	
II - 9	A estimer ⁷						
II - 10	100 000		50 000	50 000			
TOTAL	> 577 500	10 000	129 500	207 500	111 500	59 500	59 500

Tableau de la programmation par intervenant financier (€ HT)

Année	Coût	DDEA 04	AE RM&C	ADEME	CR PACA	CG 04	SMAVD	ASCM
2008	10 000	5 000			3 000			2 000
II - 1	10 000	5 000			3 000			2 000
2009	129 500	10 000	15 000		21 000	10 000	10 000	63 500
II - 1	20 000	10 000			6 000			4 000
II - 5	59 500							59 500
II - 10	50 000		15 000		15 000	10 000	10 000	
2010	207 500	4 000	15 000	21 000	38 400	10 000	10 000	79 100
II - 1	8 000	4 000			2 400			1 600
II - 5	59 500							59 500
II - 6	60 000			42 000				18 000
II - 7	30 000							
II - 10	50 000		15 000		15 000	10 000	10 000	
2011	111 500	3 500			2 100			60 900
II - 1	7 000	3 500			2 100			1 400
II - 5	59 500							59 500
II - 7	45 000							
2012	59 500							59 500
II - 5	59 500							59 500
2013	59 500							59 500
II - 5	59 500							59 500
TOTAL	> 577 500	> 22 500	30 000	21 000	> 64 500	> 20 000	20 000	324 500

⁷ Le montant estimatif, le plan de financement et l'échéancier de l'opération ° II-9 « Création d'une réserve incendies pour le massif forestier de Lurs » seront définis au cours de la mise en œuvre du Contrat

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 1	Analyse technico-financière de l'ASCM
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.1 - « Préalablement et avant d'envisager des investissements majeurs, rééquilibrer le bilan financier de l'association »

Problématique/contexte

Afin de répondre à l'objectif opérationnel « Préalablement et avant d'envisager des investissements majeurs, rééquilibrer le bilan financier de l'Association », il est indispensable de connaître l'état précis de la santé financière de l'ASCM, les raisons des dysfonctionnements par une analyse critique des choix techniques, organisationnels et institutionnels ainsi que les solutions à adopter afin de rééquilibrer le bilan financier de l'ASCM.

Cette étude technico-financière permettra également de connaître la capacité de l'ASCM à porter le Contrat de Canal et d'ajuster le volume financier de ce dernier.

Description de l'opération

L'étude contiendra deux volets :

- une analyse technico-financière rétrospective de 2002 à 2007. Cependant, au-delà de l'étude des comptes de l'ASCM qui permettra de connaître l'état de sa santé financière, une analyse critique des choix techniques, organisationnels et institutionnels qui ont été faits permettra de cerner les raisons des éventuels dysfonctionnements et d'apporter des recommandations.
- une analyse technico-financière prospective afin de cerner sa capacité dans l'avenir à porter ses missions et le Contrat de Canal. Cette analyse comprendra une étude des différents choix techniques, organisationnels et institutionnels à adopter afin de pouvoir être en équilibre budgétaire tout en assurant pleinement ses missions et le Contrat de Canal. Dans ce cadre, les deux grands scénarios de gestion qui s'offrent à l'ASCM seront étudiés : l'affermage et la régie.

Mme La Perceptrice de Manosque a réalisé gratuitement une analyse des comptes de l'ASCM de 2003 à 2007, sur laquelle le bureau d'études s'appuiera.

Le bureau d'études se verra également confier une assistance pour la mise en œuvre du scénario retenu.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Etude technico-financière rétrospective	10 000 € HT
• Etude technico-financière prospective	20 000 € HT
• Assistance technico-financière	15 000 € HT
TOTAL	45 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	100 % 45 000 € HT	50 % 22 500 € HT		30 % 13 500 € HT		20 % 9 000 € HT

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	10 000 € HT	20 000 € HT	8 000 € HT	7 000 € HT		

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE

Opération II - 2	Vente des emprises foncières des filioles désaffectées
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.1 - « Préalablement et avant d'envisager des investissements majeurs, rééquilibrer le bilan financier de l'association »

Problématique/contexte

Le canal de Manosque est propriétaire des emprises foncières supportant ses ouvrages. Suite aux diverses modernisations de la desserte, des ouvrages d'origine, entre autres des filioles, sont désaffectés et ne sont plus utilisés pour l'arrosage. Jusqu'à fin 2006, l'ASCM ne pouvait les vendre que selon une procédure lourde : délibération favorable de l'Assemblée des Propriétaires et avis favorable de l'Etat. Depuis la promulgation de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et son article 27, l'ASCM peut vendre sur délibération favorable du Syndicat et avis favorable de l'Etat.

Description de l'opération

L'opération consiste à la vente des emprises foncières désaffectées. Les intéressés potentiels sont :

- les communes pour la gestion des eaux pluviales, l'agrandissement de voiries, l'établissement de cheminement piéton, la création de divers aménagements, ...
- les propriétaires limitrophes et les aménageurs des parcelles riveraines.

Les communes font connaître à l'ASCM les emprises foncières qui les intéressent.

En cas de demande d'un tiers, l'ASCM consulte, préalablement à sa réponse, la commune. En cas d'intérêt, la commune s'engage alors à entamer la procédure d'acquisition dans un délai de 1 an.

Cette opération nécessite pour l'ASCM de démarcher l'ensemble des intéressés potentiels et de réaliser le suivi administratif de chaque dossier de vente. Cette opération sera menée par le personnel de l'ASCM et en lien avec la SAFER.

Portage de l'opération

Opérateurs : ASCM, communes, SAFER, agriculteurs, propriétaires,...

Conditions de réalisation

Le prix de vente aux communes sera fixé par le Service des Domaines. Les frais des documents d'arpentage, de notaire et afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 3	Réflexion sur le maintien du canal entre Manosque Sud et Corbières
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.1 « Préalablement et avant d'envisager des investissements majeurs, rééquilibrer le bilan financier de l'Association » II.2 « Développer de nouveaux services (y compris l'amélioration des services existants) en s'assurant de leur viabilité économique et de leur compatibilité »

Problématique/contexte

Sur la partie aval, entre Manosque Sud et Corbières, la desserte en eau a été modernisée avec un passage d'une irrigation gravitaire à une irrigation sous-pressure, excepté sur les centres des villages de Sainte-Tulle et de Corbières. Ainsi, les filioles dans les centres des villages de Sainte-Tulle et de Corbières ainsi que le canal principal ont été conservés afin de répondre aux demandes des communes et des irriguants (maintien des filioles en eau dans les villages, conservation du canal dans son aspect patrimonial, environnemental et de loisirs). Le nouveau réseau sous pression mis en place est propriété de la Société du Canal de Provence.

Suite à ce projet, sur le secteur situé entre Manosque Sud et Corbières, l'ASCM supporte les coûts d'exploitation, d'entretien et de renouvellement du canal principal ainsi que des filioles des centres des villages de Sainte-Tulle et de Corbières, alors que les redevances d'arrosage correspondent uniquement à celles liées aux filioles des centres des villages de Sainte-Tulle et de Corbières et sont donc très faibles au regard des coûts.

Description de l'opération

L'opération consiste en une réflexion sur la recherche des solutions à adopter afin de maintenir le canal de Manosque sur le secteur situé entre Manosque Sud et Corbières (financements, collaborations,...).

Cette réflexion sera menée en lien étroit avec les communes concernées, dans le cadre de l'économie générale du canal sur l'ensemble de son parcours.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM
Opérateurs : ASCM, Communauté de communes Sud 04, commune de Manosque, DDEA

Conditions de réalisation

Les actions préconisées par cette réflexion dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposées dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.		

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 4	Réflexion sur l'évolution des modes de tarification
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.2 - « Actualiser ou envisager la rétribution des services existants »

Problématique/contexte

<u>Tarification de la desserte en eau :</u> Le mode de tarification de la desserte en eau s'est complexifié au cours du temps du fait de la création de tarifs particuliers liés aux différents modes de desserte. Certains tarifs ou classes de tarifs ne correspondent aujourd'hui à aucune réalité. De plus, avec le mode de tarification actuel, les redevances peuvent être équivalentes pour une utilisation de l'eau importante ou plus faible. L'objectif est donc de rendre les redevances plus équitables et justes. <u>Tarification du transport d'eau :</u> Ce service correspond au transport dans le canal maître d'un droit d'eau détenu par un tiers depuis la prise de l'Escale jusqu'à un point de livraison situé sur le canal maître. Il existe à ce jour 3 bénéficiaires de ce service : ARKEMA, l'ASA de Peyruis et la SCP. Les modes de calcul des tarifs correspondants ne sont pas les mêmes pour les trois bénéficiaires, ces services ayant été mis en place à des dates différentes et dans des contextes particuliers. Il s'agit ici d'étudier si ces tarifications sont bien à la hauteur du service rendu et tiennent compte de la réalité des charges correspondantes.
--

Description de l'opération

L'opération comprend : • une réflexion sur des nouveaux tarifs de desserte en eau et les évolutions qui en découleront, • une réflexion sur un nouveau mode de calcul de la redevance de transport d'eau et les évolutions qui en découleront.
--

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

En partenariat avec les bénéficiaires et usagers concernés
--

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.			

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 5	Prospection du développement des usages urbains et industriels
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services » I - « Maintenir, moderniser, développer l'arrosage à partir du canal de Manosque »
Objectifs opérationnels	II.1 « Préalablement et avant d'envisager des investissements majeurs, rééquilibrer le bilan financier de l'Association » II.3 - « Développer de nouveaux services (y compris l'amélioration des services existants) en s'assurant de leur viabilité économique et de leur compatibilité » I.2 - « Développer la desserte en eau brute au sein de son périmètre actuel ou de ses éventuelles extensions »

Problématique/contexte

La diminution des activités agricoles et l'urbanisation du périmètre diminuent la desserte en eau et les produits de l'ASCM. La desserte pour les jardins d'agrément constitue le principal marché en développement. Cependant, il n'est pas réellement exploité. En effet, l'exploitation de ce marché demande un suivi continu des projets d'urbanisation et de divisions foncières ainsi qu'une prospection permanente des parcelles à desservir.

De plus, un certain nombre de zones d'activités ont été créées ou sont en cours de création sur le périmètre. Le marché de l'eau brute pour les industriels n'est pas connu.

Description de l'opération

Un « technico-commercial » sera chargé de prospecter les parcelles à desservir et de suivre en amont les projets de divisions parcellaires et de lotissements.

Ces missions doivent théoriquement être assurées par la SCP, en tant que fermier, comme le prévoit l'article 20.5 du contrat d'affermage.

Il est envisagé qu'à partir de 2010 ou 2011, l'ASCM assure ces missions. Les charges du fermier diminueront et l'ASCM bénéficiera donc de la somme correspondante qui lui permettra d'assumer les charges liés au « technico-commercial ».

L'opération comprend les charges inhérentes à l'emploi d'un « technico-commercial » sur la durée du Contrat de Canal.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Coûts salariaux annuels	50 000 € HT
• Frais de fonctionnement annuel	8 000 € HT
• Frais de formations	1 500 € HT
TOTAL ANNUEL	59 500 € HT
TOTAL CONTRAT	297 500 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	100 % 297 500 € HT					100 % 297 500 € HT

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	59 500 € HT	59 500 € HT	59 500 € HT	59 500 € HT	59 500 € HT

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 6	Etude des potentialités de production de petite-hydroélectricité sur le canal de Manosque
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.3 - « Développer de nouveaux services (y compris l'amélioration des services existants) en s'assurant de leur viabilité économique et de leur compatibilité »

Problématique/contexte

Si le canal de Manosque présente une pente faible de 0,4 m/km dans les secteurs courants, certains tronçons ont une pente plus importante. De plus, le canal traverse un certain nombre de cours d'eau grâce à des siphons. Ces siphons sont équipés au niveau de la tête amont d'un canal de vidange ou coursier permettant d'effectuer des décharges dans le cours d'eau. Dans certains cas, le dénivelé entre la tête amont du siphon et le cours d'eau est important et ainsi ces décharges pourraient être valorisées énergétiquement. Une étude des potentialités de production de petite hydroélectricité sur le canal de Manosque est ainsi envisagée. Cette réflexion sur la diversification des usages s'inscrit pleinement dans la démarche de Contrat de Canal.

Description de l'opération

Cette opération comprend :

- Une étude d'opportunité qui sera réalisée par GERES, dans le cadre de la Mission Régionale Petite Hydroélectricité et Environnement (Mission PHÉE), permettant d'identifier les sites d'intérêt énergétique et comprenant une pré-étude
- Une étude de faisabilité technico-économique détaillée

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

La Mission PHÉE mènera auprès de l'ASCM une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cas où le projet de l'ASCM serait retenu par le comité de pilotage compétent.
 Cette opération sera menée en coordination avec l'opération III-2 et III-3.
 Les travaux préconisés par ces études dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposés dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Etude d'opportunité (Mission PHÉE)	p.m.
• Etude de faisabilité technico-économique détaillée	60 000 € HT
TOTAL	60 000 € HT

Plan de financement

		AE RM&C	ADEME	CR PACA	CG 04	MO
			Fond FREE			
TOTAL	60 000 € HT 100 %		42 000 € HT 70 %			18 000 € HT 30 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	60 000 € HT			

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 7	Etude globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire du Contrat de Canal de Manosque
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.2 - « Actualiser ou envisager la rétribution de services existants » II.3 - « Développer de nouveaux services (y compris l'amélioration des services existants) en s'assurant de leur viabilité économique et de leur compatibilité »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération s'inscrit dans l'objectif général du Contrat de Rivière du Val de Durance n°1 « Assurer la sécurité du dispositif de protection contre les inondations en cohérence avec l'occupation de la plaine ».

Problématique/contexte

Le canal et les filioles jouent un rôle dans la réception des eaux pluviales urbaines, même si ces rejets sont interdits. La problématique des eaux pluviales n'est pas la même sur la partie aval modernisée que sur la partie amont.

Sur la partie amont :

- Le réseau primaire et secondaire de canaux à ciel ouvert joue un rôle dans la collecte, le stockage et l'évacuation des eaux de pluies (même si, inversement, quelques filioles se rejettent dans le réseau pluvial de la ville mais souvent suite à des aménagements communaux).
- Les rejets peuvent être canalisés ou s'écouler par ruissellement sur les surfaces imperméabilisées.
- Les rejets peuvent être communaux ou privés.
- Le canal n'est pas dimensionné pour la collecte des eaux de pluies qui causent des dégâts importants en cas de débordements ou de rupture de l'ouvrage.
- Les eaux pluviales impactent fortement la gestion des flux du canal, génèrent un surcoût d'entretien (curage supplémentaire) ainsi que des risques importants (érosion, éboulement, rupture de berges du canal ...).
- Les eaux pluviales urbaines altèrent la qualité de l'eau.
- Problème de responsabilité pour l'ASCM si un dommage est causé à un tiers.

Sur la partie aval désaffectée :

- Une partie des filioles désaffectées joue un rôle dans la collecte, le stockage et l'évacuation des eaux de pluies.
- Le manque d'entretien ou d'abandon de ces filioles risque de poser des problèmes.
- Ces ouvrages n'ont plus d'utilité pour l'ASCM qui souhaite vendre les emprises foncières correspondantes.
- Les demandes relatives à ces filioles et emprises sont diverses : les communes peuvent être intéressées pour la gestion des eaux pluviales ainsi que pour l'agrandissement de voiries ; l'ASCM reçoit également des demandes d'acquisition de particuliers.

Sur le territoire du Contrat de Canal de Manosque, la réflexion sur la gestion des flux d'eaux de pluie ne concerne pas uniquement le canal de Manosque mais aussi :

- l'ensemble des émissaires possibles : émissaires naturels (ravins, cours d'eau) et ouvrages linéaires existants (canal de La Brillanne, canal EDF, canal de Manosque,...)
- et les réseaux d'eaux pluviaux existants ou à mettre en place sur les secteurs urbanisés.

Peu de communes ont réalisé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Description de l'opération

Cette étude, réalisée à l'échelle des 13 communes traversées par le canal de Manosque, a pour objectifs :

- d'établir l'état existant des réseaux d'évacuation des eaux pluviales,
- d'analyser les besoins,
- d'identifier les secteurs où les réseaux sont insuffisants ou/et les milieux récepteurs sont inadaptés aux débits et volumes rejetés,
- de proposer plusieurs scénarii de gestion des flux d'eaux pluviales intégrant aussi bien les émissaires naturels que les ouvrages linéaires existants.

En ce qui concerne le canal de Manosque, pour les bassins versants situés sur la zone modernisée, pourront être identifiées les filioles désaffectées nécessaires aux aménagements et

qui pourront être cédées par l'ASCM. Pour les autres bassins versants situés sur le périmètre de l'ASCM, certains scénarii pourront intégrer le canal principal comme potentiel exutoire de réseaux collectifs communaux. Dans ces cas là, des aménagements seront à préconiser afin de réguler le débit entrant dans le canal, de diminuer l'impact qualitatif (pollution par lessivage des surfaces imperméabilisées) et d'éviter l'érosion de la berge et une compensation financière devra être mise en place.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : A identifier ⁸

Conditions de réalisation

Pour une réussite de l'étude, l'ensemble des communes et canaux doivent adhérer à la démarche.

Coût estimatif

• Etude	75 000 € HT
TOTAL	75 000 € HT

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût		30 000 € HT	45 000 € HT		

⁸ Le maître d'ouvrage de l'opération n° II-7 « Etude globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire du Contrat de Canal de Manosque » sera identifié au cours de la mise en œuvre du Contrat. Le plan de financement sera alors établi.

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 8	Identification et régularisation des rejets pluviaux dans le canal de Manosque
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.2 - « Actualiser ou envisager la rétribution de services existants » II.3 - « Développer de nouveaux services (y compris l'amélioration des services existants) en s'assurant de leur viabilité économique et de leur compatibilité »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération s'inscrit dans l'objectif général du Contrat de Rivière du Val de Durance n°1 « Assurer la sécurité du dispositif de protection contre les inondations en cohérence avec l'occupation de la plaine ».

Problématique/contexte

Cf. opération II-7

Description de l'opération

Cette opération consiste à :
- Repérer et caractériser les rejets d'eaux pluviaux non-conformes dans le canal maître, qu'ils soient ou non canalisés - Mener une réflexion avec les intéressés et décider de la suppression ou de la régularisation de ces rejets. Dans ce dernier cas : - les aménagements pour limiter les impacts quantitatifs, qualitatifs et sur l'érosion de la berge devront être définis et réalisés, - une compensation financière à hauteur du service rendu devra être mise en place, - une convention devra être élaborée et signée par l'ASCM et les intéressés.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM, communes et particuliers concernés
--

Conditions de réalisation

Pour la réussite de cette opération, les communes concernées doivent adhérer à la démarche.

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL						

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 9	Création d'une réserve incendies pour le massif forestier de Lurs
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.3 - « Développer de nouveaux services (y compris l'amélioration des services existants) en s'assurant de leur viabilité économique et de leur compatibilité »

Problématique/contexte

La forêt de Lurs, constituée essentiellement de pins d'aleps, est une zone à risque située à proximité de la Route Départementale 4096. Située en partie sur des parcelles privées, elle est mal entretenue.

Description de l'opération

Dans le cadre du Plan Interdépartementale de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) de la Durance, une réserve incendie alimentée à partir du canal de Manosque serait créée au niveau du pont romain, en collaboration avec l'Office National des Forêts et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : Mairie de Lurs

Conditions de réalisation ⁹

--

Coût estimatif ⁹

TOTAL	

Plan de financement ⁹

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL		Crédit DFCI		20 %		

Echéancier prévisionnel ⁹

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût					

⁹ Cette fiche-opération sera complétée au cours de la mise en œuvre du Contrat

AUTRES SERVICES ET VIABILITE FINANCIERE	
Opération II - 10	Mise en œuvre de solutions alternatives pour les captages communaux pollués à l'aval de Château-Arnoux
Objectif stratégique	II - « Conforter la viabilité économique du canal grâce au développement et à la rétribution de services »
Objectifs opérationnels	II.3 - « Développer de nouveaux services (y compris l'amélioration des services existants) en s'assurant de leur viabilité économique et de leur compatibilité »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Il s'agit proprement dit de l'action B3-002 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Mise en œuvre de solutions alternatives pour les captages communaux pollués à l'aval de Château-Arnoux » qui est reprise dans le Contrat de Canal de Manosque car elle concerne le territoire du Contrat de Canal de Manosque et, que dans le cadre de cette action, la ressource en eau brute du canal de Manosque pour potabilisation sera étudiée en tant que possible solution alternative. Cette action s'inscrit dans le cadre de la diversification des usages du canal.

Problématique/contexte

Il s'agit de l'opération B3-002 du Contrat de Rivière du Val de Durance.

La nappe phréatique de la Durance connaît dans certaines communes du Département des problèmes chroniques de qualité et de potabilité liés à la présence persistante de polluants chimiques. Ceux-ci sont liés notamment à des pollutions historiques provenant des activités industrielles présentes en amont de ce secteur ou à des pollutions d'origine agricole (présence d'atrazine notamment).

Cette situation a conduit certaines communes à prendre des dispositions pour traiter spécifiquement ces problèmes sur leurs captages AEP. D'autres envisagent de mettre en œuvre de nouvelles ressources alternatives.

Une étude à la demande du Département, afin de définir un « Schéma de diversification et de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Val de Durance », est en cours de finalisation. Elle est réalisée par la Société du Canal de Provence.

Description de l'opération

L'étude, objet de cette opération, s'inscrit dans le prolongement de l'étude, réalisée par la Société du Canal de Provence, et consiste à étudier les solutions alternatives pouvant être mises en œuvre afin d'assurer en quantité et en qualité une alimentation en eau potable des communes concernées.

Parmi les solutions alternatives, la ressource en eau brute du canal de Manosque sera étudiée.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : SMAVD

Conditions de réalisation

Il s'agit d'une action inscrite au Contrat de Rivière du Val de Durance.

Coût estimatif

• Etude	100 000 € HT
TOTAL	100 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	100 000 € HT 100 %		30 000 € HT 30 %	30 000 € HT 30 %	20 000 € HT 20 %	20 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	50 000 € HT	50 000 € HT			

VOLET III - ECONOMIE D'EAU ET MILIEUX NATURELS

Objectif stratégique n° 3

Tableau des opérations (€ HT)

N° opération	Intitulé opération	Coût	MO
III - 1	Caractérisation des économies d'eau et définition des aménagements pour les optimiser	12 600	SCP
III - 2	Expérimentation pour une décharge d'une partie des économies d'eau dans le Largue	p.m.	Fédération de Pêche
III - 3	Réflexion sur le devenir d'une partie des économies d'eau pour les usages humains	p.m.	ASCM
III - 4	Amélioration de la gestion de l'eau du canal de Manosque au niveau du site ARKEMA Saint-Auban	5 000	ARKEMA
III - 5	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'exploitation et l'entretien du canal de Manosque	30 000	ASCM / SCP
III - 6	Cahier des bonnes pratiques de l'arrosant	29 280	CPIE Alpes de Provence
TOTAL		76 880	

Tableau des financements (€ HT)

N° opération	Coût	MO	MO	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04
III - 1	12 600	SCP	2 520 20 %		6 300 50 %	3 780 30 %	
III - 2	p.m.	Fédération de Pêche					
III - 3	p.m.	ASCM					
III - 4	5 000	ARKEMA	5 000 100 %				
III - 5	30 000	ASCM / SCP	6 000 20 %		15 000 50 %		9 000 30 %
III - 6	29 280	CPIE Alpes de Provence	5 856 20 %		14 640 50 %	5 856 20 %	2 928 10 %
TOTAL	76 880		19 376		35 940 €	9 636	11 928

Tableau général de la programmation (€ HT)

N° opération	Coût	2008	2009	2010	2011	2012	2013
III - 1	12 600	12 600					
III - 2	p.m.		p.m.	p.m.	p.m.		
III - 3	p.m.			p.m.	p.m.	p.m.	
III - 4	5 000		5 000	p.m.	p.m.	p.m.	
III - 5	30 000			15 000	15 000		
III - 6	29 280		3 840	19 640	5 800		
TOTAL	76 880	12 600	8 840	34 640	20 800		

Tableau de la programmation par intervenant financier (€ HT)

Année	Coût	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	ARKEMA	CPIE	SCP	ASCM
2008	12 600		6 300	3 780				2 520	
III - 1	12 600		6 300	3 780				2 520	
2009	8 840		1 920	768	384	5 000	768		
III - 4	5 000					5 000			
III - 5	3 840		1 920	768	384		768		
2010	34 640		17 320	3 928	6 464		3 928	1 500	1 500
III - 5	15 000		7 500		4 500			1 500	1 500
III - 6	19 640		9 820	3 928	1 964		3 928		
2011	20 800		10 400	1 160	5 080		1 160	1 500	1 500
III - 5	15 000		7 500		4 500			1 500	1 500
III - 6	5 800		2 900	1 160	580		1 160		
TOTAL	76 880		35 940	9 636	11 928	5 000	5 856	5 520	3 000

ECONOMIE D'EAU ET MILIEUX NATURELS	
Opération III - 1	Caractérisation des économies d'eau et définition des aménagements pour les optimiser
Objectif stratégique	III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Objectifs opérationnels	III.2 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les milieux naturels » III.3 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les usages humains (développement de la desserte en eau, valorisation énergétique, alimentation en eau potable) »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération s'inscrit pleinement dans l'objectif général du Contrat de Rivière du Val de Durance n° 5 « Engager la réflexion sur la gestion de l'eau de la Durance » ainsi que dans la réflexion globale sur le partage de l'eau à l'échelle du bassin versant durancien intégrant l'ensemble des usages, des usages ancestraux aux nouveaux usages.

Problématique/contexte

Le passage d'une irrigation gravitaire à une irrigation sous-pressure sur le périmètre situé en Manosque Sud et Corbières a engendré des économies d'eau.

Afin de poursuivre la réflexion sur la destination des économies d'eau menée dans le cadre du Contrat de Canal, il est indispensable de caractériser finement les économies engendrées par cette modernisation.

Description de l'opération

Cette opération concerne :

- Une campagne de mesures fine sur la saison d'arrosage 2008 qui aidera à la caractérisation des économies d'eau engendrées par la modernisation sur le périmètre aval situé entre Manosque Sud et Corbières. En effet, le calcul théorique indique une réduction du débit de pointe de 300 l/s. Or, au cours d'un essai de réduction du débit de pointe en tête de 200 l/s du 3 au 7 août 2007, des défauts d'alimentation d'adhérents dans le secteur de Volx et Manosque ont été constatés. De plus, les mesures sommaires de débit semblent montrer que les débits réels depuis l'Escale jusqu'à Volx sont supérieurs aux débits théoriques prévus pendant cette période. Ainsi une campagne de mesures permettra de valider ou non cette valeur. Elle consistera en des mesures de débit par jaugeage au moulinet au cours du mois de juillet 2008 par 2 séries de 4 jaugeages répartis le long du canal entre l'Escale et Manosque, suite à une réduction en tête de 300 l/s par rapport au débit normal. Le respect des débits contractuels au droit des différentes prises sera alors vérifié.
- Une caractérisation des diverses économies d'eau engendrées par la modernisation aval. En fonction de l'expérience des années précédentes et des valeurs de mesures disponibles aux points équipés en 2001, la répartition des économies d'eau (en volume et en débit) sera calculée :
 - Par période de l'année correspondant aux différentes valeurs des droits d'eau
 - Par secteur sur le linéaire du canal entre l'Escale et Manosque
- Une étude sommaire des aménagements des prises ou du canal afin d'optimiser ces économies (abaissement des prises, seuils,...). Une ligne d'eau sera calculée pour le débit maximum de réduction (300 l/s). L'examen de cette ligne d'eau, comparé à la surveillance sur le terrain de l'alimentation des prises pendant la campagne de mesures de l'été 2008 permettra de définir sommairement les aménagements à réaliser pour les prises présentant un défaut d'alimentation. En cas de prise isolée, il s'agira de transformer la prise de façon à la rapprocher du fond du canal ; dans le cas de plusieurs prises rapprochées, la solution pourra être la réalisation d'un seuil à l'aval en travers du canal.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : SCP

Conditions de réalisation

Le Comité de suivi de cette opération sera le Comité Technique du Contrat de Canal.

Un cahier des charges précis définissant également les conditions d'encadrement de l'opération sera mis au point collégialement et validé par le Comité Technique du Contrat de Canal.

Une restitution des résultats sera organisée.

Les aménagements préconisés dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposés dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Campagne de mesures	4 200 € HT
• Caractérisation des économies d'eau	1 600 € HT
• Etude sommaire des aménagements	6 800 € HT
TOTAL	12 600 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	12 600 € HT 100 %		6 300 € HT 50 %	3 780 € HT 30 %		2 520 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	12 600 € HT					

ECONOMIE D'EAU ET MILIEUX NATURELS	
Opération III - 2	Expérimentation pour une décharge d'une partie des économies d'eau dans le Largue
Objectif stratégique	III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Objectifs opérationnels	III.2 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les milieux naturels »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux du Contrat de Rivière du Val de Durance n°2 « Accroître la qualité et la diversité des milieux naturels alluviaux et aquatiques » et n° 5 « Engager la réflexion sur la gestion de l'eau de la Durance » ainsi que dans la réflexion globale sur le partage de l'eau à l'échelle du bassin versant durancien intégrant l'ensemble des usages, des usages ancestraux aux nouveaux usages.

Problématique/contexte

Le passage d'une irrigation gravitaire à une irrigation sous-pressure sur le périmètre situé entre Manosque Sud et Corbières a engendré des économies d'eau.

L'AE RM&C a financé ce projet sous réserve qu'un Contrat de Canal soit mis en place et qu'une partie de ces économies d'eau puisse bénéficier aux milieux naturels.

La commission de travail « Canal et Milieux Naturels », après avoir recueilli un certain nombre de demandes d'acteurs du territoire et à partir des connaissances dont elle dispose, a opté pour une expérimentation d'une décharge d'une partie des économies d'eau dans le Largue. Le Largue connaît des assèchs sévères sur sa partie aval, dus en grande partie à des facteurs anthropiques (prélèvements AEP et agricoles) qui impactent gravement les débits d'étiage du Largue. Les ouvrages situés sur ce cours d'eau ont été rendus franchissables pour les poissons. Ainsi, un déversement des économies d'eau dans le Largue permettrait une reconnexion piscicole du Largue et de la Durance ainsi qu'une diminution des importantes mortalités de poissons constatés chaque année dans cette partie du Largue. Cette portion du Largue correspond à la masse d'eau FRDR268 définie dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et pour laquelle des problèmes d'hydrologie ont été identifiés.

La commission de travail « Canal et Milieux Naturels » a décidé de choisir le milieu naturel, concerné par le projet d'expérimentation d'une restitution d'une partie des économies d'eau :

- parmi les milieux recensés et à partir de la connaissance des représentants des milieux naturels présents dans cette instance,
- et non par l'intermédiaire d'une étude hydro-écologique, faute de maître d'ouvrage et de financements.

Description de l'opération

L'opération consiste à :

- procéder à des essais afin de définir la pertinence de cette opération
 - définir les modalités :
 - Techniques : quel débit ? quel volume ? sur quelle période ? par l'intermédiaire de quels ouvrages ? à quel niveau du Largue ? quels travaux ? quels aménagements ? quel suivi ?
 - Financières
 - Réglementaires et juridiques (conventionnement ?)
- du déversement

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : Fédération de Pêche

Conditions de réalisation

Un groupe de travail composé de la Fédération de Pêche, l'ONEMA, la DDEA, l'AE RM&C, la SCP et l'ASCM se chargera de suivre particulièrement cette opération.

Les actions identifiées au cours de cette opération (conventionnement, travaux, aménagements, suivi...) dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposés dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Temps du personnel de la Fédération de Pêche	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.		

ECONOMIE D'EAU ET MILIEUX NATURELS	
Opération III - 3	Réflexion sur le devenir d'une partie des économies d'eau pour les usages humains
Objectif stratégique	III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Objectifs opérationnels	III.3 - « Valoriser une partie des économies d'eau pour les usages humains (développement de la desserte en eau, valorisation énergétique, alimentation en eau potable) »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération s'inscrit pleinement dans l'objectif général du Contrat de Rivière du Val de Durance n° 5 « Engager la réflexion sur la gestion de l'eau de la Durance », à l'échelle du territoire du Contrat de Canal de Manosque, ainsi que dans la réflexion globale sur le partage de l'eau à l'échelle du bassin versant durancien intégrant l'ensemble des usages, des usages ancestraux aux nouveaux usages.

Problématique/contexte

Le passage d'une irrigation gravitaire à une irrigation sous-pression sur le périmètre situé entre Manosque Sud et Corbières a engendré des économies d'eau. L'AE RM&C a financé ce projet sous réserve qu'un Contrat de Canal soit mis en place et qu'une partie de ces économies d'eau puisse bénéficier aux milieux naturels (cf. opération n° III - 2). Dans le cadre de la démarche de Contrat de Canal, il a été décidé que l'autre partie de ces économies d'eau profite aux usages humains (développement de la desserte en eau, hydroélectricité, EDF, eau pour potabilisation,...).

Description de l'opération

Il s'agit d'une réflexion à mener par l'ASCM en concertation avec les partenaires du Contrat de Canal. Cette réflexion dépend des résultats d'un certain nombre d'études et d'opérations inscrites au Contrat de Canal :

- L'opération n° III-1 « Caractérisation des économies d'eau et aménagements pour les optimiser » qui permettra de connaître précisément les économies d'eau à disposition
- L'opération n° I-7 « Schéma de modernisation de la desserte en eau gravitaire » qui permettra de connaître les besoins en eau d'irrigation ainsi que les projets futurs de modernisation de la desserte (et les économies d'eau afférentes) et d'extension
- L'opération n° II-6 « Etude des potentialités de production de petite-hydroélectricité sur le canal de Manosque » qui permettra de connaître l'opportunité d'utiliser une partie des économies d'eau à cet effet

Quelque que soit l'utilisation de ces économies d'eau, elles devront trouver une valorisation économique afin de maintenir la viabilité financière de l'ASCM.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

Cette réflexion sera menée au sein du Comité Technique du Contrat de Canal

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût		p.m.	p.m.	p.m.	

ECONOMIE D'EAU ET MILIEUX NATURELS

Opération III - 4	Amélioration de la gestion de l'eau du canal de Manosque au niveau du site ARKEMA Saint-Auban
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt aux objectifs généraux du Contrat de Rivière du Val de Durance n°2 « Accroître la qualité et la diversité des milieux naturels alluviaux et aquatiques » et n°3 « Protéger la ressource en eau de la nappe alluviale » par l'étude de la suppression des infiltrations du canal entraînant les poches de pollution de ce site en direction de la nappe de la Durance. Elle s'inscrit dans l'action A-203 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Lutte contre les pollutions industrielles : ARKEMA (Château-Arnoux), masse d'eau 275 ».

Problématique/contexte

Le canal de Manosque traverse le site industriel ARKEMA au sein duquel il est en terre et à ciel ouvert.

Description de l'opération

L'opération comprend l'ensemble des actions, décrites ci-après, permettant :

- a. d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau du canal de Manosque sur le site (meilleure connaissance des prélèvements),
- b. d'améliorer la gestion qualitative de la ressource en eau du canal de Manosque sur le site (connaître et limiter les risques de pollution du canal sur le site ARKEMA),
- c. d'améliorer la gestion qualitative de la nappe de la Durance (étudier la pertinence de la suppression des infiltrations du canal entraînant les poches de pollutions historiques en direction de la nappe de Durance),
- d. d'établir un partenariat entre ARKEMA, l'ASCM et les autres partenaires concernés.

1. ACTIONS LIEES A LA GESTION QUANTITATIVE :

a. Mise en place de compteurs horaires

ARKEMA dispose de 3 prélèvements dans le canal de Manosque :

- la prise « Installator » (prise d'eau principale) utilisée en permanence et équipée d'un compteur en entrée et en sortie,
- la prise « TATE » (éthylène) utilisée en permanence, fonctionnant en boucle ouverte et équipée d'un compteur en entrée et en sortie,
- la prise « Incendies » utilisée de façon occasionnelle et non équipée d'un compteur (la prise historique basse pression ainsi qu'une prise diesel haute pression en sécurité).

Ces prélèvements représentent, en 2008, environ 150 m³/h dont un tiers à la moitié retourne au canal de Manosque.

ARKEMA fournira les caractéristiques du prélèvement « Incendies » (débit de la pompe, durée des exercices mensuels,...) et l'équipera de compteurs horaires.

b. Transmission des données de prélèvements

ARKEMA transmettra régulièrement à l'ASCM les mesures de prélèvements et de rejets dans le canal de Manosque. Ces données permettront à l'ASCM de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du canal à l'aval et seront transmises à l'AE RM&C afin que la redevance ne soit plus calculée en fonction de la dotation mais en fonction des prélèvements réels.

2. ACTIONS LIEES A LA GESTION QUALITATIVE :

a. Transmission des analyses qualitatives

ARKEMA procède à une analyse de la qualité de l'eau du canal de Manosque en sortie de l'usine. Ces analyses sont mensuelles et concernent notamment : le pH, les solvants chlorés, le mercure, les chlorures, le benzène, l'acétate. Les éléments détectés sont le mercure et les chlorures (sur les 7 dernières années de 2002 à 2008, moyenne de 0,12 µg/l pour le mercure et de 20,1 mg/l pour les chlorures).

Les résultats de ces mesures seront comparés avec :

- a. les mesures mensuelles de PH effectuées par ARKEMA en entrée de leur site,
- b. les mesures semestrielles qui seront effectuées par SILPRO en sortie de leur site et,
- c. les mesures annuelles effectuées par ARKEMA, en lien avec l'administration, en Durance au niveau de la confluence avec le Sasse au lieu-dit Fontbéton au dessus de Sisteron (mercure, PCB et dioxine auxquels pourront être ajoutés pH et chlorures).

Ces autres données permettront de disposer d'un état zéro en amont du site ARKEMA, de connaître le « bruit de fond » de l'eau de la Durance en amont du site ARKEMA et ainsi, en cas d'une teneur élevée en un élément donné, de déterminer si ARKEMA est ou pas en cause.

ARKEMA transmettra régulièrement à l'ASCM les résultats de ces analyses qualitatives.

b. Etude des risques de pollutions pouvant affecter le canal de Manosque sur le site ARKEMA.

Le canal de Manosque traverse le site ARKEMA sur lequel il se trouve à ciel ouvert.

ARKEMA réalisera une analyse des risques de pollution du canal sur son site.

Les risques de pollution peuvent provenir notamment des tuyaux se trouvant à proximité ou au-dessus du canal de Manosque. A partir d'une inspection sur site et à partir des plans des réseaux dont ARKEMA dispose (réseau incendies, réseau égout, réseau eau brute, réseau gaz), ARKEMA a réalisé un 1^{er} inventaire des tuyaux traversant le canal, des tuyaux se rejetant dans le canal et des tuyaux en partant. Ce travail semble démontrer que les tuyaux à risque, c'est-à-dire ceux contenant des produits non neutres, sont en bon état et disposent d'une protection de type lèche-fritte.

Cet inventaire sera :

- complété afin :
 - de connaître précisément les produits transportés par chacun des tuyaux concernés,
 - de caractériser l'état des tuyaux et de leurs protections,
 - de repérer les éventuels tuyaux non répertoriés, au cours d'une 2^{nde} visite lorsque le niveau d'eau dans le canal est au plus bas.
- cartographié,
- mis à jour régulièrement.

Une opération de nettoyage des tuyaux désaffectés, dont ceux situés à proximité du canal, est en cours.

Les risques de pollution peuvent également provenir d'un éventuel déversement des eaux de ruissellement et de lavage de la plateforme dans le canal de Manosque. ARKEMA indique qu'un muret a été construit le long du canal de Manosque sur le secteur « PVC et parc hydrocarbures » pour éviter ce type de déversement.

Les risques de pollution peuvent également provenir d'une fuite sur les circuits de refroidissement utilisant l'eau du canal de Manosque rejetée ensuite dans le canal. Aujourd'hui, la seule unité concernée est l'unité « TATE » où un détecteur d'éthylène dans l'eau du canal du circuit de refroidissement permet de prévenir tout risque de pollution.

Au-delà des barrières de conception mises en place face aux risques de pollution (de type lèche-fritte), des barrières organisationnelles sont également mises en place (en particulier, consignes de sécurité dans le cadre du Plan d'Organisation Interne et du Plan Particulier d'Intervention).

ARKEMA organisera, dans le cadre du POI et du PPI, un exercice relatif à une simulation d'une pollution dans le canal, auquel l'ASCM sera associée, afin d'apprécier la qualité du POI et du PPI par rapport au canal.

Dans le cadre de la police des Installations Classées, la DRIRE organisera également une inspection sur ce thème.

c. Etude de la protection de la nappe de Durance par étanchéification du canal de Manosque.

Les eaux souterraines circulant sous le site ARKEMA entraînent les poches de pollutions historiques en direction de la nappe de la Durance. Les infiltrations du canal de Manosque contribueraient à hauteur de 60 % à l'alimentation de ces eaux souterraines.

Il serait ainsi intéressant d'étudier la pertinence de la suppression des infiltrations du canal vis-à-vis de la limitation de la pollution de la nappe de la Durance. Cette étude de pertinence devra prendre en compte les outils déjà mis en place par ARKEMA pour la protection de la nappe et notamment la barrière hydraulique interceptant les eaux souterraines circulant sous le site en direction de la Durance ainsi que le traitement de ces eaux pompées. En effet, la suppression des infiltrations du canal pourrait modifier le sens d'écoulement des eaux souterraines circulant sous le

site ainsi que la concentration en polluants et ainsi remettre en cause la barrière hydraulique et les unités de traitement dans leurs caractéristiques actuelles.

Une étude permettant de caractériser les conséquences d'une suppression des infiltrations du canal sur la barrière hydraulique et les unités de traitement, incluant par exemple une modélisation numérique des écoulements souterrains à partir de l'ensemble des données hydrogéologiques collectées par ARKEMA au cours de la mise en place la barrière hydraulique, sera menée par ARKEMA.

3. ACTIONS LIEES A L'ETABLISSEMENT D'UN PARTENARIAT ENTRE L'ASCM ET ARKEMA:

Le partenariat qui sera mis en place permettra de :

- suivre les actions listées ci-avant et inscrites au contrat de canal,
- formaliser et régulariser les occupations du domaine de l'ASCM par ARKEMA,
- éventuellement identifier de nouvelles actions.

Ce partenariat se traduira notamment par :

- une réunion annuelle à laquelle seront associés les partenaires concernés (ARKEMA, ASCM, DREAL, DDEA, AE RM&C, CR PACA,...)
- la signature d'une convention.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ARKEMA

Conditions de réalisation

Les travaux ou autres actions préconisées dans le cadre de cette opération dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposés dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• 1.a • 1.b, 2.a, 2.b, 2.c et 3: temps du personnel d'ARKEMA, de l'ASCM et des autres partenaires concernés	5 000 € HT p.m.
TOTAL	5 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	5 000 € HT 100 %					5 000 € HT 100 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	5 000 € HT	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

ECONOMIE D'EAU ET MILIEUX NATURELS	
Opération III - 5	Réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le canal de Manosque
Objectif stratégique	III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »

Problématique/contexte

Pour assurer l'entretien des ouvrages, des produits phytosanitaires sont utilisés sur environ 10 % du linéaire du canal maître et 50 % du linéaire des filioles. D'autres techniques mécaniques sont privilégiées dans la mesure du possible, notamment sur les secteurs où les conditions d'accès sont satisfaisantes.

Compte tenu des impacts sur l'érosion des berges des filioles, de l'utilisation de cette eau pour la production de fruits et légumes et de l'évolution de la réglementation, il est envisagé d'étudier les possibilités de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et d'identifier les pratiques alternatives à mettre en place.

Description de l'opération

Cette opération consiste à :

- La réalisation d'une étude comprenant :
 - ⇒ Un état des lieux :
 - de l'utilisation historique et actuelle des produits phytosanitaires sur le canal maître et les filioles (quantités, produits et molécules utilisés, pratiques, ...)
 - de la réglementation en vigueur
 - des retours d'expériences de l'exploitant
 - de la perception et des attentes des adhérents
 - des conséquences de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau, sur les ouvrages (érosion, ...) et les milieux
 - des contraintes d'exploitation (difficulté d'accès, ...).
 - ⇒ Un recensement et une description précise des techniques alternatives (adaptées à la problématique de l'entretien des canaux),
 - ⇒ Une analyse des possibilités d'application ou d'adaptation des différentes techniques alternatives au contexte du canal de Manosque (contraintes d'accès, ...). En particulier, la faisabilité technique et financière des différentes techniques alternatives sera évaluée. Le(s) technique(s) alternative(s) adaptée(s) au canal de Manosque sera(ont) sélectionnée(s) et une expérimentation sera mise au point en différents lieux : urbains et agricoles.
 - ⇒ La mise en œuvre de l'expérimentation, la réalisation d'un bilan technique et financier de l'expérimentation et la proposition des pratiques et des modalités d'entretien et d'exploitation du canal de Manosque à adopter.
- L'information et la sensibilisation des adhérents et des collectivités

Une information et une sensibilisation sera faite auprès des usagers, des collectivités et des riverains sur les nouvelles pratiques utilisées, les raisons du choix de ces pratiques et leurs intérêts (en terme environnemental, d'exploitation, visuel, ...) par l'intermédiaire notamment du bulletin d'information « La Filiole » de l'ASCM, les bulletins municipaux et l'espace Internet de l'ASCM.

L'étude sera confiée à un prestataire extérieur. L'enquête auprès d'un échantillon représentatif des adhérents afin de connaître leur perception et leurs attentes sur l'exploitation du canal maître et des filioles sera éventuellement menée par un stagiaire. Les actions d'information et de sensibilisation seront menées en interne par l'ASCM.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM et SCP

Conditions de réalisation

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 départemental.

Un groupe de travail composé de la Société du Canal de Provence, exploitante de l'ASCM, du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau RM&C et de l'ASCM se chargera de suivre particulièrement cette opération. Un cahier des charges précis de l'étude sera mis au point collégialement. La Société du Canal de Provence fera part de son expérience en tant qu'exploitant du canal de Manosque et en tant que concessionnaire. Au fur et à mesure de la progression de l'opération, d'autres acteurs, tels que les communes concernées, les usagers et les riverains, pourront être associés au groupe de travail.

Les actions identifiées au cours de cette opération dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposées dans le cadre d'un avenant au Contrat.

L'autofinancement sera assuré par les deux maîtres d'ouvrages et une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée.

Coût estimatif

• Etude et sensibilisation	30 000 € HT
TOTAL	30 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	30 000 € HT 100 %		15 000 € HT 50 %		9 000 € HT 30 %	6 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût		15 000 € HT	15 000 € HT		

ECONOMIE D'EAU ET MILIEUX NATURELS	
Opération III - 6	Cahier des bonnes pratiques de l'arrosant
Objectif stratégique	III - « Valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt à l'actions C-003 du Contrat de Rivière du Val de Durance intitulée « Education à l'environnement autour de la Durance ».

Problématique/contexte

Les arrosants du territoire, qu'ils arrosent à partir de l'eau du canal de Manosque, du canal de La Brillanne, des réseaux SCP ou de l'eau potable, sont directement concernés par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Description de l'opération

L'opération consiste à :

- La conception d'un cahier destiné à favoriser les pratiques respectueuses de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité. Il sera réalisé en relation avec les spécificités du territoire. Il comportera des informations sur :
 - La thématique en général
 - Le rôle et les usages des canaux
 - Les économies d'eau
 - Les plantes adaptées au climat et au relief local
 - Les interrelations avec la faune
 - Les produits et pratiques limitant les apports en engrais chimiques et phytosanitaires
 - Les pratiques culturelles adaptées
 - Le compostage
 - ...
- En accompagnement de ce document, des sorties de terrain et d'exercices pratiques seront proposées.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : démarrage de l'opération mi-2009, production du cahier en 2010 ; sorties et exercices pratiques de septembre 2010 à août 2011.

Cette opération est destinée aux usagers urbains et péri-urbains.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : CPIE Alpes de Provence

Conditions de réalisation

Cette opération se réalisera en partenariat et en coordination avec les opérateurs portant des actions similaires à d'autres échelles ou sur d'autres territoires (Agribio 04, PNR du Luberon, PNR des Alpilles, CG du Var, CG des Bouches du Rhône ...). En particulier, Agribio 04 assurera une prestation technique.

Coût estimatif

• Réalisation et édition du livret (5000 exemplaires)	20 390 €
• Sorties et exercices pratiques	8 890 €
TOTAL	29 280 €

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	100 %		50 %	20 %	10 %	20 %
	29 280 €		14 640 €	5 856 €	2 928 €	5856 €

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	3 840 €	19 640 €	5 800 €		

VOLET IV - VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE

Objectif stratégique n° 4

Tableau des opérations (€ HT)

N° opération	Intitulé opération	Coût	MO
IV - 1	Programme pédagogique à destination des scolaires	57 160 €	CPIE
IV - 2	Parcours agricoles	13 560 €	CPIE
IV - 3	Etude d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux	4 900 €	CPIE
IV - 4	Organisation de visites guidées	10 000 €	Alpes de Lumière
IV - 5	Conception et édition d'un guide sur le canal de Manosque	60 500 €	ASCM et Alpes de Lumière
IV - 6	Réflexion sur la valorisation récréative du canal et signature de conventions de superposition de gestion	p.m.	Communes et communautés de communes
IV - 7	Réalisation d'un inventaire du patrimoine du canal de Manosque	30 000 €	Alpes de Lumière
TOTAL		176 120 €	

Tableau des financements (€ HT)

N° opération	Coût	MO	MO	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04
IV - 1	57 160	CPIE	11 432 20 %		28 580 50 %	17 148 30 %	
IV - 2	13 560	CPIE	2 712 20 %			4 068 30 %	
IV - 3	4 900	CPIE	980 20 %		2 450 50 %	1 470 30 %	
IV - 4	10 000	Alpes de Lumière	2 900 29 %		5 000 50 %	2 100 21 %	
IV - 5	60 500	ASCM et Alpes de Lumière	11 750 19,4 %		19 250 31,8 %	11 550 19,1 %	
IV - 6	p.m.	CG 04, communes, communautés de communes et ASCM					
IV - 7	30 000	Alpes de Lumière	6 000 20 %			15 000 50 %	
TOTAL	176 120		35 774		55 280	51 336	

Tableau général de la programmation (€ HT)

N° opération	Coût	2009	2010	2011	2012	2013
IV - 1	57 160	5 100	11 480	11 700	11 900	16 980
IV - 2	13 560		5 820	2 510	2 580	2 650
IV - 3	4 900		4 900			
IV - 4	10 000		4 750	1 750	1 750	1 750
IV - 5	60 500	38 500	22 000			
IV - 6	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	
IV - 7	30 000		30 000			
TOTAL	176 120	43 600	78 950	15 960	16 230	21 380

Tableau de la programmation par intervenant financier (€ HT)

Année	Coût	AE RM&C	CR PACA	Alpes de Lumière	CPIE	ASCM
2009	43 600	21 800	13 080	3 850	1 020	3 850
IV - 1	5 100	2 550	1 530		1 020	
IV - 5	38 500	19 250	11 550	3 850		3 850
2010	78 950	10 565	22 185	9 875	4 440	2 025
IV - 1	11 480	5 740	3 444		2 296	
IV - 2	5 820		1 746		1 164	
IV - 3	4 900	2 450	1 470		980	
IV - 4	4 750	2 375	525	1 850		
IV - 5	22 000			2 025		2 025
IV - 7	30 000		15 000	6 000		
2011	15 960	6 725	4 788	350	2 842	
IV - 1	11 700	5 850	3 510		2 340	
IV - 2	2 510		753		502	
IV - 4	1 750	875	525	350		
2012	16 230	6 825	4 869	350	2 896	
IV - 1	11 900	5 950	3 570		2 380	
IV - 2	2 580		774		516	
IV - 4	1 750	875	525	350		
2013	21 380	9 365	6 414	350	3 926	
IV - 1	16 980	8 490	5 094		3 396	
IV - 2	2 650		795		530	
IV - 4	1 750	875	525	350		
TOTAL	176 120	55 280	51 336	14 775	15 124	5 875

VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE

Opération n° IV - 1	Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour du canal
Objectif stratégique	IV - « Assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale »
Objectifs opérationnels	IV.1 - « Sensibiliser à l'intérêt des canaux d'arrosage et valoriser l'agriculture auprès de la population locale et touristique »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt à l'objectif général n°6 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Restaurer et promouvoir le patrimoine lié à l'eau » et aux actions C-003 et C-005 du Contrat de Rivière du Val de Durance respectivement intitulées « Education à l'environnement autour de la Durance » et « Mise en valeur du patrimoine de la Durance ».

Problématique/contexte

Les agriculteurs utilisent depuis longtemps l'eau de la Durance qui reste la principale ressource de la région. Le canal de Manosque est un exemple remarquable de réponse aux besoins en eau de l'agriculture en Haute-Provence. Les aménagements ont fait évoluer les techniques agricoles et les types de cultures, le paysage, la biodiversité et les relations des hommes autour des enjeux des usages, de la modernité et de la gouvernance. Les problématiques du canal de Manosque s'inscrivent au cœur du développement durable dans les trois dimensions écologiques, économiques et sociales. Le contrat de canal doit permettre de sensibiliser la population locale et en particulier les scolaires du territoire à travers un programme pédagogique qui traitera des thématiques de l'ASCM (gestion, rôle,...), de l'agriculture, du paysage, de l'histoire et du patrimoine, de la biodiversité et des usages, et qui montrera que l'eau est un milieu vivant, une ressource naturelle limitée (quantité) et fragile (qualité) et le rôle de chacun pour sa préservation.

Description de l'opération

Le programme pédagogique est proposé sur la durée du contrat. Destiné au milieu scolaire, il sera organisé en conformité avec les programmes scolaires et les instructions relatives à l'éducation à l'environnement et au développement durable, et en relation avec les objectifs et les travaux du contrat de canal.

- Calendrier :
 - o de janvier à septembre 2009 : préparation et organisation du programme, contenus des interventions selon le niveau des classes et la commune, rencontre de l'Inspection de l'Education Nationale, définition de l'appel à projet, conception des fiches pédagogiques...
 - o pour les 4 années scolaires (2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013), programme d'animation comprenant 3 demi-journées par classe et par année scolaire, qui traiteront les thématiques définies et qui favoriseront les enquêtes et les sorties de terrain ; des rencontres avec les agriculteurs et/ou divers acteurs seront organisées (in situ et/ou en classe).
- Niveaux : ces programmes s'adresseront aux élèves des écoles élémentaires (cycle 3) et collèges des 13 communes concernées.
- Volume : 20 classes par an pourront participer au programme, à partir d'un appel à projet organisé avant fin juin de chaque année. Sur les 4 années du programme, le maître d'ouvrage veillera à une répartition géographique harmonieuse tout au long du canal des classes concernées. Dès la rentrée, le programme spécifique sera construit avec chaque enseignant.
- Supports pédagogiques : ceux existants seront optimisés (expositions ASCM, Alpes de Lumière, CPIE..., outil La Rivière m'a dit, Le Pays de l'eau...).
- Communication du programme en 2 temps :
 - o restitution au fur et à mesure et production pour le bulletin de l'ASCM (La Filiole), pour les bulletins municipaux, pour la Fête de la Durance, ...
 - o mutualisation et capitalisation sur les 4 ans avec production d'un rapport et échanges avec les autres contrats de canaux PACA.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : CPIE Alpes de Provence

Opérateurs : CPIE Alpes de Provence et Alpes de Lumière

Conditions de réalisation

Une convention devra être signée entre le CPIE Alpes de Provence, Alpes de Lumière et l'ASCM afin d'autoriser les sorties des scolaires en bordure de ses ouvrages et en définir les modalités.
L'opération devra être validée par l'Education Nationale ou le Rectorat.

Coût estimatif

• Préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation, valorisation et écriture du rapport	12 680 €
• Interventions scolaires (20 classes x 3 demi-journées x 4 années)	38 500 €
• Conception graphique et édition du rapport (graphisme, PAO et impression)	5 980 €
TOTAL	57 160 €

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	57 160 €		28 580 €	17 148 €		11 432 €
	100 %		50 %	30 %		20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Préparation, mise en œuvre,...	2 020 €	2 060 €	2 100 €	2 140 €	4 360 €
Interventions scolaires	3 080 €	9 420 €	9 600 €	9 760 €	6 640 €
Conception et édition du rapport					5 980 €
Coût total	5 100 €	11 480 €	11 700 €	11 900 €	16 980 €

VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE	
Opération IV - 2	Parcours agricoles
Objectif stratégique	IV - « Assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale »
Objectifs opérationnels	IV.1 - « Sensibiliser à l'intérêt des canaux d'arrosage et valoriser l'agriculture auprès de la population locale et touristique »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt à l'objectif général n°6 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Restaurer et promouvoir le patrimoine lié à l'eau » et aux actions C-003 et C-005 du Contrat de Rivière du Val de Durance respectivement intitulées « Education à l'environnement autour de la Durance » et « Mise en valeur du patrimoine de la Durance ».

Problématique/contexte

Les agriculteurs utilisent depuis longtemps l'eau de la Durance qui reste la principale ressource de la région. Le canal de Manosque est un exemple remarquable de réponse aux besoins en eau de l'agriculture en Haute-Provence. Les aménagements ont fait évoluer les techniques agricoles et les types de cultures et ont permis un développement agricole important du territoire. Le contrat de canal doit permettre de sensibiliser la population locale du territoire sur les spécificités de l'agriculture de ce territoire et le rôle joué par l'eau dans l'agriculture.

Description de l'opération

Cette opération concerne un outil destiné à mettre en valeur et à sensibiliser le grand public sur les spécificités de l'agriculture du territoire et sur le rôle joué par l'eau dans l'agriculture. Deux parcours agricoles à l'échelle d'une exploitation agricole sur le territoire du canal de Manosque seront étudiés et créés. Au cours de la visite, l'utilisation, les usages et les enjeux de l'eau à l'échelle de l'exploitation seront mis en exergue. Ces parcours pourront être de type « Itinéraires Paysans » mais aussi d'un autre type à imaginer.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : CPIE Alpes de Provence

Coût estimatif

• Etude, mise en œuvre et suivi	9 000 €
• PAO, graphiste, impression dépliant	4 560 €
TOTAL	13 560 €

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	6 780 € 50 % ¹⁰			4 068 € 30 %		2 712 € 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Parcours agricoles : étude, mise en œuvre et suivi		4 320 €	1 500 €	1 560 €	1 620 €
Parcours agricoles : PAO, graphiste, impression dépliant		1 500 €	1 010 €	1 020 €	1 030 €
Coût Total		5 820 €	2 510 €	2 580 €	2 650 €

¹⁰ La finalisation du plan de financement interviendra au cours de l'année 2009

VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE	
Opération IV - 3	Etude d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux
Objectif stratégique	IV - « Assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale »
Objectifs opérationnels	IV.1 - « Sensibiliser à l'intérêt des canaux d'arrosage et valoriser l'agriculture auprès de la population locale et touristique »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt à l'objectif général n°6 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Restaurer et promouvoir le patrimoine lié à l'eau » et aux actions C-003 et C-005 du Contrat de Rivière du Val de Durance respectivement intitulées « Education à l'environnement autour de la Durance » et « Mise en valeur du patrimoine de la Durance ».

Problématique/contexte

La Région PACA compte de nombreux canaux d'irrigation dans tous ses départements. De plus, plusieurs canaux de la Région ont lancé une démarche de Contrat de Canal. Une étude comparative des outils pédagogiques existants, spécifiques aux canaux, et des besoins en la matière permettra de définir la pertinence de la production d'un outil pédagogique et le type d'outil à mettre en place. Il pourra être à disposition de tous les acteurs concernés et intéressés de la Région. Cet outil pourrait s'adresser en particulier aux enseignants des lycées, aux gestionnaires de milieux aquatiques, aux techniciens et aux élus.

Description de l'opération

Il s'agit de :
1. réaliser une recherche des documents et des ressources existants sur la thématique des canaux d'irrigation en France,
2. recenser les besoins en matière d'outils pédagogiques auprès des différents publics concernés en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, tant sur le fond que sur la forme,
3. définir la pertinence de la création d'un outil pédagogique régional spécifique aux canaux et, le cas échéant, proposer, le type d'outil à créer

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : Union Régionale des CPIE
Portage administratif : CPIE Alpes de Provence

Conditions de réalisation

L'inventaire des outils existants et des besoins devra être valorisé dans la base des données des ressources du GRAINE PACA.
L'outil pédagogique préconisé par cette étude dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourra être proposé dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Etude	4 900 €
TOTAL	4 900 €

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	4 900 € 100 %		2 450 € 50 %	1 470 € 30 %		980 € 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût total		4 900 € HT			

VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE	
Opération IV - 4	Organisation de visites guidées
Objectif stratégique	IV - « Assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale »
Objectifs opérationnels	IV.1 - « Sensibiliser à l'intérêt des canaux d'arrosage et valoriser l'agriculture auprès de la population locale et touristique »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt à l'objectif général n°6 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Restaurer et promouvoir le patrimoine lié à l'eau » et aux actions C-003 et C-005 du Contrat de Rivière du Val de Durance respectivement intitulées « Education à l'environnement autour de la Durance » et « Mise en valeur du patrimoine de la Durance ».

Problématique/contexte

Au-delà de la réflexion sur une possible ouverture des berges à la promenade menée avec les collectivités, l'organisation de visites encadrées et guidées permettrait, d'une part, d'alerter le public sur les dangers que représente le canal et, d'autre part, de conduire des actions de sensibilisation sur les enjeux autour des canaux d'arrosage.

Description de l'opération

L'opération est proposée sur 5 ans.

L'opération consisterait, chaque année, en une visite trimestrielle de découverte et de sensibilisation qui sont des promenades en bord d'ouvrages marquées de haltes en plusieurs points pour donner des éclairages sur les divers enjeux liés au canal et aborder les questions liées :

- à l'agriculture et à l'arrosage gravitaire,
- à la gestion des ressources naturelles et de l'eau,
- à la biodiversité et aux milieux naturels,
- au patrimoine (du bâti au paysage)
- aux divers rôles du canal dans le cadre de vie et l'aménagement du territoire.

Ces visites seront à destination du tout public et de la population locale. Cependant, une des 4 visites aura lieu sur la période estivale afin de toucher également les touristes.

Une des 4 visites sera sur le thème Flore et Faune et sera encadrée par le CPIE Alpes de Provence.

Les autres visites seront encadrées soit par Alpes de Lumières soit par des professionnels tels que des guides de Pays. Dans ce cas, une formation leur sera consacrée au préalable.

Ces visites nécessiteront des informations et publicités auprès des offices de tourisme, à travers la presse ou les bulletins municipaux.

Chaque année, un bilan des visites sera effectué (thèmes abordés, parcours, nombre de participants,...)

Ainsi, Alpes de Lumière, maître d'ouvrage de cette opération aura en charge :

- L'organisation et l'encadrement des visites guidées
- Le recensement de personnes ressources et, dans le cas de professionnels tels que les guides de pays, l'organisation d'une formation sur le thème « Eau et canaux »
- La promotion et la communication des visites
- La coordination
- La réalisation du bilan annuel

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : Association Alpes de Lumière

Opérateurs : Association Alpes de Lumière, CPIE, ASCM et guides de pays

Conditions de réalisation

Une convention devra être signée entre Alpes de Lumière, le CPIE Alpes de Provence, l'ASCM et si besoin l'Association des guides de Pays afin d'autoriser l'organisation de ces visites en bordure de ses ouvrages et en définir les modalités.

Cette opération rentre dans la convention triennale signée entre Alpes de Lumières et le CR PACA.

Coût estimatif

• Organisation d'une formation de 3 jours	3 000 €
• Promotion et communication	1 000 €
• Intervention et suivi des 16 visites guidées par un intervenant technique	4 000 €
• Coordination générale et réalisation des bilans	2 000 €
TOTAL	10 000 €

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	10 000 € 100 %		5 000 € 50 %	2 100 € ¹¹ 21 %		2 900 € 29 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Formation		3 000 €			
Visites, communication et coordination		1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €
Coût Total		4 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €

¹¹ La formation des professionnels n'est pas éligible aux financements du Conseil Régional

VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE	
Opération IV - 5	Conception et édition d'un guide sur le canal de Manosque
Objectif stratégique	IV - « Assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale »
Objectifs opérationnels	IV.1 - « Sensibiliser à l'intérêt des canaux d'arrosage et valoriser l'agriculture auprès de la population locale et touristique »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt à l'objectif général n°6 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Restaurer et promouvoir le patrimoine lié à l'eau » et aux actions C-003 et C-005 du Contrat de Rivière du Val de Durance respectivement intitulées « Education à l'environnement autour de la Durance » et « Mise en valeur du patrimoine de la Durance ».

Problématique/contexte

Un guide richement documenté sur le canal de Manosque mettrait en relief tout l'intérêt de cet ouvrage qui est un exemple d'aménagement planifié par les pouvoirs publics du XIX^{ème} siècle dont l'importance en terme démographique, agricole, socio-économique, environnemental, ... est importante. La création de ce canal dans un contexte de stress hydrique saisonnier est un support pédagogique très actuel.

Description de l'opération

Il s'agirait d'un guide d'environ 150 pages, richement illustré et destiné à un large public, qui aborderait l'ensemble des thématiques relatives au canal de Manosque :

- l'histoire du projet de construction du canal
- le canal, les filioles et les ouvrages
- le fonctionnement du canal et de la desserte en eau
- le rôle des aygadiers
- le fonctionnement et le rôle de l'ASCM (principe du droit d'eau attaché à la parcelle, le périmètre, le système tarifaire, ...)
- le lien avec les milieux aquatiques (alimentation de la nappe, soutien d'étiage, ...)
- les mutations du territoire
- la démarche de contrat de canal et les projets d'avenir : gouvernance, concertation, diversification des usages, économies d'eau, amélioration de la régulation et modernisation de la desserte, valorisation culturelle et récréative ...
- ...

L'opération consisterait en :

- Une conception du guide comprenant le choix des iconographies, la rédaction, les relectures, les réunions,...
- La fabrication du guide : réalisation d'un « chemin de fer », mise en page, impression du guide

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : Alpes de Lumières et ASCM

Conditions de réalisation

Une convention de coproduction et de coédition sera signée entre l'ASCM et Alpes de Lumières. Cette convention a pour objet la mise en commun des moyens en vue de l'élaboration du guide dont chaque coéditeur tirera, proportionnellement à hauteur de son engagement, les fruits de son apport.

Coût estimatif

• Conception du guide	38 500 € HT
• Fabrication du guide	22 000 € HT
TOTAL	60 500 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO (recettes des ventes)
TOTAL	42 550 € 70,3 % ¹²		19 250 € HT 31,8 % ¹³	11 550 € HT 19,1 % ¹⁴		11 750 € HT 19,4 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	38 500 € HT	22 000 € HT			

¹² La finalisation du plan de financement interviendra au cours de l'année 2009

¹³ L'Agence de l'Eau participe uniquement à la conception du guide

¹⁴ La fabrication du guide n'est pas éligible aux financements du Conseil Régional

VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE	
Opération IV - 6	Réflexion sur la valorisation récréative du canal et signature de conventions de superposition de gestion
Objectif stratégique	IV - « Assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale »
Objectifs opérationnels	IV.2 - « Définir un schéma global de valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage associé au respect des autres usages, à un cadre juridique et réglementaire clairs et adéquats »

Problématique/contexte

Les berges de l'ASCM font partie de son domaine public et, à ce titre, sont affectées à son objet : l'arrosage et l'irrigation. Les berges sont ainsi aujourd'hui interdites d'accès au public.

Afin de tenir compte de la fréquentation très appréciée des berges par la population locale (promenade, footing, vélo) et afin de répondre à la demande des communes, l'ASCM est prête à étudier avec les collectivités « en demande » les modalités juridiques, financières et techniques d'une ouverture des berges à des activités récréatives douces (promenade, footing, vélo).

Une étude juridique intitulée « Diversification des usages des canaux de transport d'eau brute » réalisée par l'ASCM et 5 autres structures gestionnaires de canaux a conclu que les activités récréatives ne sont pas au nombre de celles susceptibles de faire l'objet d'une association syndicale.

Cependant, ces activités pourraient être autorisées dans le cadre de conventions de superposition de gestion signées avec des collectivités. Ces conventions autoriseront la mise en superposition de gestion d'une partie du domaine public de l'ASCM en vue de l'utilisation de celle-ci à des fins récréatives (promenade, footing, vélo) bénéficiant à la collectivité.

Ces conventions devront notamment prévoir que :

- ⇒ Les activités récréatives autorisées (promenade, footing, vélo) devront être compatibles avec l'usage d'arrosage, qui restera prioritaire et prédominant, et n'apporter aucune gêne
- ⇒ La collectivité signataire aura la charge de la surveillance du respect par les usagers des règles nécessaires à une bonne cohabitation entre les différents usages (Arrosage et irrigation / Activités récréatives)
- ⇒ La collectivité signataire prendra en charge l'entretien des berges concernées ainsi que la mise en place et l'entretien des aménagements relatifs aux activités récréatives
- ⇒ La collectivité signataire garantira la sécurité de tous les usagers par la mise en place et l'entretien d'équipements ou de mobiliers de sécurité et informera les usagers des risques encourus du fait de la présence des ouvrages de l'ASCM
- ⇒ Les travaux d'aménagement à réaliser et les équipements à mettre en place par la collectivité signataire devront être approuvés par l'ASCM

Description de l'opération

Afin de répondre à l'objectif stratégique n° IV et d'aboutir à la signature de conventions de superposition de gestion, il est nécessaire d'approfondir la réflexion et de définir les différentes modalités : tronçons de berge concernés, tronçons de berges particulièrement dangereux qui devront être fermés au public, modulation des activités à autoriser (par exemple, tandis que certaines sections peuvent être ouvertes à la promenade et aux vélos, d'autres peuvent être ouvertes qu'à la promenade), liens possibles avec d'autres lieux récréatifs du territoire (sentiers, points d'attrait, points de vue,...), prise en compte des contraintes d'exploitation et d'entretien du canal et de la compatibilité entre les usages, identification des équipements et dispositifs à mettre en place en terme de sécurité et d'information selon la configuration des secteurs, ...

A cet effet, seront organisées des rencontres entre les communes « en demande » et l'ASCM ainsi que des visites in situ. Le service en charge du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du CG 04 apportera une assistance technique et financière auprès des communes et de l'ASCM. Ce service veillera également à la cohérence globale des démarches entreprises à l'échelle du territoire du canal de Manosque.

Les tronçons de berges qui ne feraient pas l'objet d'une convention de superposition de gestion

resteront interdits d'accès au public et l'ASCM mettra en place les dispositifs d'information et les équipements de fermeture adéquats.

Portage de l'opération

Maîtres d'ouvrages : communes et communautés de communes « en demande »

Conditions de réalisation

Un groupe de travail constitué des communes et des communautés de communes « en demande », du CG 04 et de l'ASCM mènera la réflexion et constituera le comité de suivi. Ce groupe de travail sera élargie, en fonction de l'avancée de la réflexion, aux membres de la commission « Canal et valorisation récréative et culturelle ».

Les travaux, équipements et dispositifs préconisés par cette réflexion dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposés dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Temps du personnel des communes et des intercommunalités	p.m.
• Temps du personnel des autres partenaires concernés	p.m.
TOTAL	

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	

VALORISATION RECREATIVE ET CULTURELLE	
Opération n° IV - 7	Réalisation d'un inventaire du patrimoine du canal de Manosque
Objectif stratégique	IV - « Assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale »
Objectifs opérationnels	IV.3 - « Restaurer et mettre en valeur ponctuellement des ouvrages et éléments du patrimoine »
Contrat de Rivière du Val de Durance	Cette opération concourt à l'objectif général n°6 du Contrat de Rivière du Val de Durance « Restaurer et promouvoir le patrimoine lié à l'eau » et à l'action C-005 du Contrat de Rivière du Val de Durance intitulée « Mise en valeur du patrimoine de la Durance ».

Problématique/contexte

Les ouvrages et les savoirs-faire liés au canal constituent un patrimoine historique et culturel riche. On pense aussi bien à des ouvrages remarquables - aqueducs, galeries, ponts,... - qu'à du petit patrimoine hydraulique : martelières, filioles caladées, ...

Cependant, d'une part, ce patrimoine est peu connu et peu valorisé, et d'autre part, certains éléments patrimoniaux ont tendance à se détériorer ou à disparaître.

Description de l'opération

Cette opération consiste à réaliser un recensement exhaustif du patrimoine du canal de Manosque dans le respect des normes méthodologiques, techniques, informatiques et terminologiques de l'inventaire général du patrimoine culturel. Il consistera notamment en une visite des ouvrages et, pour chacun d'entre eux, une analyse patrimoniale, une étude historique, un recensement des pièces d'archives, le recueil de documents iconographiques, des relevés topographiques et le renseignement d'une fiche descriptive normalisée.

Cet inventaire aboutira à une classification et une sélection des ouvrages et éléments patrimoniaux reconnus comme remarquables en fonction de différents critères d'appréciation (technique, histoire, savoirs-faires, rareté,...).

Cet inventaire sera réalisé par un prestataire extérieur.

L'encadrement méthodologique sera assuré par la Région.

A terme, les données de l'inventaire seront diffusées sur la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

Cet inventaire mènera à la réalisation d'un diagnostic sanitaire des ouvrages remarquables et à l'élaboration d'un avant-projet des travaux de restauration et de mise en valeur des ouvrages remarquables.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : Alpes de Lumière

Conditions de réalisation

Les études complémentaires, dont le diagnostic sanitaire et l'avant-projet des travaux, préconisées par cette opération, dans le respect des objectifs du Contrat de Canal, pourront être proposées dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Etude	30 000 €
TOTAL	30 000 €

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	21 000 € 70 % ¹⁵			15 000 € 50 %		6 000 € 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût		30 000 €			

¹⁵ La finalisation du plan de financement interviendra au cours de l'année 2009

VOLET V - COHERENCE TERRITORIALE

Objectif stratégique n° 5

Tableau des opérations (€ HT)

N° opération	Intitulé opération	Coût	MO
V - 1	Duplication et numérisation des documents d'archives	10 000	ASCM
V - 2	Mise en place d'actions d'information auprès des professionnels à propos de la transcription des droits d'eau dans les actes	p.m.	ASCM
V - 3	Coopération entre les communes et le canal en vue de la préservation et du développement de la distribution d'eau brute	p.m.	ASCM et communes
V - 4	Mise en place d'un lieu de discussion et de rencontre entre les structures de transport d'eau brute du territoire du Contrat de Canal	p.m.	DDEA et Agence de l'Eau
TOTAL		10 000	

Tableau des financements (€ HT)

N° opération	Coût	MO	MO	DDEA 04	Agence	CR PACA	CG 04
V - 1	10 000	ASCM	10 000 100 %				
V - 2	p.m.	ASCM					
V - 3	p.m.	ASCM et communes					
V - 4	p.m.	DDEA et Agence de l'Eau					
TOTAL	10 000		10 000				

Tableau général de la programmation (€ HT)

N° opération	Coût	2009	2010	2011	2012	2013
V - 1	10 000		3 000	4 000	3 000	
V - 2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
V - 3	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
V - 4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
TOTAL	10 000		3 000	4 000	3 000	

Tableau de la programmation par intervenant financier (€ HT)

Année	Coût	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	ASCM
2010	3 000 €					3 000 €
V - 1	3 000 €					3 000 €
2011	4 000 €					4 000 €
V - 1	4 000 €					4 000 €
2012	3 000 €					3 000 €
V - 1	3 000 €					3 000 €
TOTAL	10 000 €					10 000 €

DIMENSION TERRITORIALE	
Opération V - 1	Duplication et numérisation des documents d'archives
Objectif stratégique	V - « Assurer et renforcer la cohérence du territoire autour du canal »
Objectifs opérationnels	V.1 - « Respecter l'emprise foncière, les ouvrages et le fonctionnement du canal de Manosque »

Problématique/contexte

L'ASCM dispose de nombreux documents d'archives dont, une partie, indispensable à la gestion quotidienne, est consultée avec une fréquence élevée et dont une autre partie représente un patrimoine important : actes d'engagements d'origine, plans parcellaires d'origine, plans des ouvrages, ...

Afin d'éviter la manipulation quotidienne de ces documents anciens, il est envisagé de disposer d'une copie papier ainsi que d'une version informatique de ces documents.

Cette opération permettra également de transmettre facilement ces documents aux partenaires intéressés (communes, géomètres, notaires, ...).

Description de l'opération

L'opération consiste :

- à archiver puis sélectionner les documents d'importance à dupliquer et numériser (en interne par un stagiaire),
- faire procéder à la duplication et à la numérisation (prestataire extérieur).

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Archivage et sélection des documents (stagiaire)	3 000 € HT
• Duplication et numérisation	7 000 € HT
TOTAL	10 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	10 000 € HT 100 %					10 000 € HT 100 %

Echéancier prévisionnel

	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL		3 000 € HT	4 000 € HT	3 000 € HT	

DIMENSION TERRITORIALE	
Opération V - 2	Mise en place d'actions d'information auprès des professionnels à propos de la transcription des droits d'eau dans les actes
Objectif stratégique	V - « Assurer et renforcer la cohérence du territoire autour du canal »
Objectifs opérationnels	V.1 - « Respecter l'emprise foncière, les ouvrages et le fonctionnement du canal de Manosque »

Problématique/contexte

L'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 indique dans son article 4 que toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre d'une association syndicale lui est notifiée par le notaire qui en fait le constat.

Bien souvent, l'ASCM constate que les nouveaux propriétaires ne sont malheureusement pas informés de l'inclusion de leur parcelle dans le périmètre de l'ASCM et donc des droits et obligations attachés à leur parcelle.

Description de l'opération

L'opération consiste :

- à rencontrer individuellement chacun des notaires exerçant à l'intérieur ou aux alentours du territoire du canal de Manosque,
- à transférer une copie de la liste des parcelles et du plan parcellaire, une fois que l'ASCM en disposera.

Cette opération sera réalisée par le personnel de l'ASCM.

L'opération concernera également les géomètres qui sont amenés à rencontrer les propriétaires ayant des projets de division ou de construction.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

DIMENSION TERRITORIALE	
Opération V - 3	Coopération entre les communes et le canal en vue de la préservation et du développement de la distribution d'eau brute
Objectif stratégique	V - « Assurer et renforcer la cohérence du territoire autour du canal »
Objectifs opérationnels	V.1 - « Respecter l'emprise foncière, les ouvrages et le fonctionnement du canal de Manosque » V.3 - « Veiller à la cohérence et à la pertinence économique des projets et des aménagements relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques menés par les différents acteurs du territoire »

Problématique/contexte

La connaissance en amont des projets de construction ou de lotissement permet à l'ASCM de prendre contact au plus tôt avec les propriétaires et les lotisseurs afin de leur notifier :

- De l'inclusion de leurs parcelles, objet du projet, dans le périmètre de l'ASCM,
- Des droits et obligations attachés à leurs parcelles,
- De la nécessité de transcrire ces droits et obligations dans les actes notariés,
- De la nécessité de créer un réseau de desserte d'eau brute interne,
- De l'existence d'ouvrages à préserver et d'emprises foncières à proximité de leurs parcelles.

Lors d'une division d'une parcelle engagée à l'ASCM, les propriétaires sont dans l'obligation d'assurer la continuité du service d'arrosage aux nouvelles parcelles issues de la division en créant un réseau de distribution interne. Au-delà de la notification adressée par l'ASCM aux lotisseurs et aux aménageurs concernés, l'appui des communes et de leurs groupements faciliterait l'acceptation et la réalisation des réseaux de desserte interne par les aménageurs et lotisseurs.

Par ailleurs, l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 ainsi que les statuts et le règlement de service de l'ASCM décrivent les obligations des adhérents ainsi que les règles permettant le respect et la préservation des ouvrages (servitudes, zones de non edificandi,...). Le rappel de ces règles et obligations dans les documents d'urbanismes, documents de référence, faciliterait leur mise en application.

Description de l'opération

Coopération entre l'ASCM, les communes et les acteurs de l'aménagement décrits aux articles 20 à 23 inscrits dans le Document Contractuel - I. Mémoire - C. Les engagements - III

Portage de l'opération

Opérateurs : ASCM, communes, groupements des communes, acteurs de l'aménagement

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM	p.m.
• Temps du personnel des collectivités, de leurs groupements et des acteurs de l'aménagement	p.m.
TOTAL	p.m.

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

DIMENSION TERRITORIALE	
Opération V - 4	Mise en place d'un lieu de discussion et de rencontre entre les structures de transport d'eau brute du territoire du Contrat de Canal
Objectif stratégique	V - « Assurer et renforcer la cohérence du territoire autour du canal »
Objectifs opérationnels	V.3 - « Veiller à la cohérence et à la pertinence économique des projets et des aménagements relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques menés par les différents acteurs du territoire »

Problématique/contexte

Plusieurs structures de transport et de distribution d'eau brute sont présentes sur ou en limite du territoire du Contrat de Canal :
- L'ASA du canal de Château-Arnoux, - L'ASA des Iles de la Palun et des Iscles de la Durance (périmètre en intégralité sur la commune de Peyruis en plaine), - La commune de Peyruis, - L'ASA des fossés de Villeneuve (périmètre en intégralité sur la commune de Villeneuve), - Le Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier, - La Société Anonyme du Canal de La Brillanne (les terres arrosées à partir du canal de La Brillanne se situent dans la plaine de La Brillanne, Villeneuve, Volx, Manosque, Sainte-Tulle et Corbières), - La Société du Canal de Provence (une dizaine de réseaux sous- pression), - L'AS du Canal de Manosque.

Description de l'opération

Mettre en place un lieu de discussion et de rencontre entre les structures de transport et de distribution d'eau brute (multi-usages) du territoire du Contrat de Canal, élaborer une vision partagée et établir des synergies afin : - d'assurer une cohérence entre les différents projets d'aménagement ou de développement d'usages des différentes structures - de mutualiser et d'optimiser les moyens des différentes structures - d'élaborer des projets de façon concertée - de mieux connaître les besoins et la ressource disponible en eau brute du territoire - de définir un protocole global de la gestion de la ressource en eau - de mettre en place des collaborations entre les différentes structures

Portage de l'opération

Opérateurs : la DDEA, l'Agence de l'Eau, les 8 structures de transport d'eau brute, la FDSIC, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général 04

Conditions de réalisation

Cette opération sera co-pilotée par la DDEA et l'Agence de l'Eau. Le groupe de discussions sera composé des structures citées ci-avant et pourra être élargi en fonction de l'ordre du jour. La présidence de séance sera assurée conjointement par l'Agence de l'Eau et la DDEA et le secrétariat technique par la DDEA. La fréquence de réunions est d'au moins une par an. Chaque réunion sera à l'initiative de la DDEA ou l'Agence de l'Eau ou une des autres structures concernées.

Les actions préconisées dans le cadre de cette opération dans le respect des objectifs du Contrat de Canal pourront être proposées dans le cadre d'un avenant au Contrat.

Coût estimatif

• Temps du personnel des structures de transport et de distribution d'eau brute et des autres structures concernées	p.m.
TOTAL	

Plan de financement

	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL					

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.

VOLET VI - GOUVERNANCE

Objectif stratégique n° 6

Tableau des opérations (€ HT)

N° opération	Intitulé opération	Coût (€)	MO
VI - 1	Modifications statutaires pour une représentation pluraliste des usagers	30 000	ASCM
VI - 2	Actions d'information et de sensibilisation autour du Contrat de Canal et du canal de Manosque	40 000	ASCM
VI - 3	Suivi annuel, bilans intermédiaire et final	55 000	ASCM
VI - 4	Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le Contrat de Canal	811 000	ASCM
TOTAL		936 000	

Tableau des financements (€ HT)

N° opération	Coût	MO	MO	Europe (FEDER)	DDEA	AE RM&C	CR PACA
VI - 1	30 000	ASCM	6 000 20 %	15 000 50 %			
VI - 2	40 000	ASCM	8 000 20 %			20 000 50 %	12 000 30 %
VI - 3	55 000	ASCM	11 000 20 %			27 500 50 %	16 500 30 %
VI - 4	811 000	ASCM	162 200 20 %	190 350 23,47 %	37 200 4,59 %	405 500 50 %	15 750 1,94 %
TOTAL	936 000		187 200	205 350	37 200	453 000	44 250

Tableau général de la programmation (€ HT)

N° opération	Coût	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
VI - 1	30 000	p.m.	p.m.			p.m.	30 000	
VI - 2	40 000	p.m.	p.m.	p.m.	15 000	p.m.	25 000	p.m.
VI - 3	55 000	p.m.	p.m.	p.m.	20 000	p.m.	35 000	p.m.
VI - 4	811 000	62 000	114 500	118 500	129 000	129 000	129 000	129 000
TOTAL	936 000	62 000	114 500	118 500	164 000	129 000	219 000	129 000

Tableau de la programmation par intervenant financier (€ HT)

Année	Coût	Europe (FEDER)	DDEA	AE RM&C	CR PACA	ASCM
2008	62 000		18 600	31 000		12 400
VI - 4	62 000		18 600	31 000		12 400
2009	114 500	7 875	18 600	57 250	7 875	22 900
VI - 4	114 500	7 875	18 600	57 250	7 875	22 900
2010	118 500	27 675		59 250	7 875	23 700
VI - 4	118 500	27 675		59 250	7 875	23 700
2011	164 000	38 700		82 000	10 500	32 800
VI - 2	15 000			7 500	4 500	3 000
VI - 3	20 000			10 000	6 000	4 000
VI - 4	129 000	38 700		64 500		25 800
2012	129 000	38 700		64 500		25 800
VI - 4	129 000	38 700		64 500		25 800
2013	219 000	53 700		94 500	18 000	43 800
VI - 1	30 000	15 000				6 000
VI - 2	25 000			12 500	7 500	5 000
VI - 3	35 000			17 500	10 500	7 000
VI - 4	129 000	38 700		64 500		25 800
2014	129 000	38 700		64 500		25 800
VI - 4	129 000	38 700		64 500		25 800
TOTAL	936 000	205 350	37 200	453 000	44 250	187 200

GOUVERNANCE

Opération VI - 1	Modifications statutaires pour une représentation pluraliste des usagers
Objectif stratégique	VI - « Mettre en place une gouvernance partagée et évolutive »
Objectifs opérationnels	VI.2 - « Faire évoluer la représentation des différents types d'usagers au sein des instances de décisions »

Problématique/contexte

A son origine, le canal de Manosque a une vocation essentiellement agricole. Cependant, le canal de Manosque a vu le nombre des « petits arrosants » ou « usagers urbains » augmenté fortement au fur et à mesure de l'urbanisation du territoire, de sorte qu'aujourd'hui ces derniers représentent 95 % des adhérents.

Si, depuis quelques années, des « petits arrosants » ou « usagers urbains » ont intégré le Syndicat ; il apparaît tout de même nécessaire aux yeux des acteurs du territoire de faire évoluer le fonctionnement du Syndicat et de l'Assemblée des Propriétaires dans l'optique d'une meilleure représentativité des « petits arrosants » ou « usagers urbains ».

De plus, au-delà des adhérents arrosants, le canal rend indirectement service à d'autre type d'usagers (promenades le long des berges, lien avec les milieux aquatiques et humides du territoire, collecte des eaux pluviales, etc.). Ainsi, en fonction des choix qui seront réalisés quant à ces autres services dans le cadre du Contrat de Canal, il sera nécessaire de réfléchir à la représentativité des usagers correspondants au sein de la gouvernance de l'ASCM.

Description de l'opération

L'opération consiste à des modifications statutaires en vue d'une représentation pluraliste des usagers au sein des instances de décisions de l'ASCM. Elle se déroulerait en plusieurs temps :

1. Premières modifications statutaires sur le fonctionnement du Syndicat et de l'Assemblée des Propriétaires, à l'occasion de la mise en conformité des statuts :

Ces premières modifications, actées au cours d'une réunion de la Commission « Canal et Gouvernance », permettent :

- une meilleure représentation des usagers urbains au sein du Syndicat,
- une ouverture à l'Assemblée des Propriétaires à un nombre plus large d'adhérents.

En ce qui concerne l'Assemblée des Propriétaires, les modifications des statuts envisagées sont les suivantes :

- Le seuil minimum d'intérêt donnant droit à faire partie de l'Assemblée des Propriétaires est abaissé à 0,5 ha avec un maximum de 20 voix. Les propriétaires n'atteignant pas ce seuil individuellement peuvent se regrouper pour l'atteindre. Cette modification permet de doubler le nombre de membres de l'assemblée des propriétaires tout en évitant certaines difficultés inhérentes à l'organisation et la tenue d'une assemblée de propriétaires composée d'un trop grand nombre de membres (trouver un lieu de réunion adapté, obtenir le quorum, ...).
- L'ensemble des adhérents sera informé de la date de l'Assemblée des Propriétaires individuellement
- Le Préfet et les communes seront avisés et peuvent se faire représenter à l'Assemblée des Propriétaires avec voix consultative

En ce qui concerne le Syndicat :

✓ D'une part, les modifications des statuts envisagées sont les suivantes :

- Les 15 membres titulaires et 3 membres suppléants seront tous élus par l'Assemblée des Propriétaires
- Les collectivités pourront participer aux réunions du Syndicat avec voix consultative à leur demande ou sur invitation du Syndicat

✓ D'autre part, les modifications envisagées au sein du règlement de service de l'ASCM sont les suivantes :

- l'Assemblée des Propriétaires veillera à une :
 - répartition harmonieuse des syndics en fonction de l'intérêt aux ouvrages, par exemple dans

une proportion aussi voisine que possible de l'occupation du sol en terme de surfaces agricoles et surfaces bâties et en choisissant le seuil de 1 ha. Pour 2007, la répartition serait alors la suivante : 9 syndic titulaires et 2 syndic suppléants auront une surface souscrite supérieure à 1 ha (« plutôt agricoles ») et 6 syndic titulaires et 1 syndic suppléant auront une surface souscrite inférieure à 1 ha (« plutôt urbains »)

- représentation géographique harmonieuse des syndic, par exemple dans une proportion aussi voisine que possible des surfaces souscrites de chacun des secteurs suivants, avec un minimum de 2 syndic par secteur (1 syndic « agricole » et 1 syndic « urbain ») :

- Secteur 1 : Château-Arnoux, Montfort, Peyruis et Ganagobie
- Secteur 2 : Lurs, Niozelles, La Brillanne, Villeneuve et Volx
- Secteur 3 : Manosque
- Secteur 4 : Pierrevet, Sainte-Tulle et Corbières

Pour 2007, la répartition des syndic titulaires serait alors la suivante :

- Secteur 1 : 2 syndic titulaires
- Secteur 2 : 8 à 7 syndic titulaires
- Secteur 3 : 6 syndic titulaires
- Secteur 4 : 2 syndic titulaires

2. Réflexion sur des modifications statutaires, organisationnelles et institutionnelles approfondies suite au choix sur les différents usages (autres que l'arrosage) :

Une fois les choix relatifs aux usages autres que l'arrosage effectués, la Commission « Canal et Gouvernance » travaillera à la façon de traduire ses choix d'un point de vue de la gouvernance (intégration dans le Syndicat de l'ASCM, commissions spécifiques, Syndicat mixte, ...).

Une assistance sera assurée par un bureau d'études extérieur.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Conditions de réalisation

En lien avec la Commission « Canal et gouvernance »

Coût estimatif

1. Temps du personnel de l'ASCM (modifications à l'occasion de la mise en conformité des statuts et de la révision du règlement de service)	p.m.
2. Assistance pour une réflexion approfondie	30 000 € HT
TOTAL	30 000 € HT

Plan de financement

		Europe (FEDER)	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	MO
TOTAL	21 000 € HT 70 % ¹⁶	15 000 € HT 50 %				6 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.			p.m.	30 000 € HT

¹⁶ La finalisation du plan de financement interviendra au cours de la mise en œuvre du Contrat

GOUVERNANCE	
Opération VI - 2	Actions d'information et de sensibilisation autour du Contrat de Canal et du Canal de Manosque
Objectif stratégique	VI - « Mettre en place une gouvernance partagée et évolutive »
Objectifs opérationnels	VI.3 - « Améliorer l'information et la communication à destination des collectivités, des adhérents, de la population et de tout autre acteur du territoire »

Problématique/contexte

D'une part, le canal de Manosque ainsi que l'ASCM ont un fonctionnement spécifique, bien connu de la population d'origine manosquaine mais peu connu des « nouveaux arrivants ». L'expérience montre qu'une part des adhérents méconnaît leurs droits et devoirs.

D'autre part, des changements se sont opérés (transfert des réseaux sous pression dans la concession d'état de la Société du Canal de Provence) et d'autres vont s'opérer prochainement (nouveaux statuts et règlement de service, ...).

Enfin, le Contrat de Canal concerne l'ensemble des adhérents de l'ASCM mais aussi l'ensemble de la population du territoire.

Ainsi, les acteurs de la démarche de Contrat de Canal se sont mis d'accord sur la nécessité d'informer le grand public et la population sur les données et dispositions de l'ASCM mais aussi sur le Contrat de Canal. Cette opération permettra également de faire évoluer la perception des adhérents du canal et des habitants du territoire.

Description de l'opération

Cette opération rassemble les outils destinés à faire mieux connaître auprès des adhérents et de la population le fonctionnement, la vie et les enjeux liés au canal de Manosque :

Elaboration et édition du bulletin d'information « La Filiole »

Le bulletin d'information « La Filiole » est un bulletin semestriel à destination des adhérents d'une part et des partenaires de l'ASCM d'autre part. Ce bulletin, d'un format A4 recto-verso, informe sur l'état d'avancement du Contrat de Canal ainsi que sur la vie de l'ASCM.

La rédaction de « La Filiole » sera effectuée par le personnel de l'ASCM. Les frais d'édition semestriels sur la durée du Contrat sont comptabilisés dans les frais annexes du 1^{er} poste de chargé de mission (Cf. opération IV.4).

Mise en place d'actions d'information à travers les bulletins municipaux

Le bulletin d'information « La Filiole » ne touche pas la population au sens large. Des actions d'information sur un sujet ciblé sont ainsi envisagées à travers les bulletins municipaux des communes traversées par le canal, bon vecteur d'information. Au moins, une fois par an, un article sera rédigé, les contacts seront pris avec chacune des communes en vue d'une publication dans leur bulletin municipal. Cette opération sera assurée par le personnel de l'ASCM.

Consolidation et mise à jour de l'espace Internet

Un espace Internet dédiée au canal a été créé et est hébergé sur Mayetic Village. Il comprend deux parties relatives respectivement au Contrat de Canal et à la vie de l'ASCM. Cet espace sera régulièrement consolidé par l'ajout de nouvelles rubriques et mis à jour par le personnel de l'ASCM.

L'hébergement est depuis peu payant et il est prévu de créer, dans un second temps, un réel site Internet. Le coût de l'hébergement de l'espace Internet est comptabilisé dans les frais annexes du 1^{er} poste de chargé de mission (Cf. opération IV.4).

Conception et diffusion d'un guide d'utilisation

Un guide d'information et d'utilisation à l'usage principalement des adhérents sera conçu. Il contribuera à la communication d'une information précise et complémentaire aux pièces contractuelles (statuts, règlement de service et engagement). Il informera les adhérents sur leurs droits et obligations, les rôles et fonctions assurés par le canal, le Contrat de Canal.

Ce guide sera conçu en fin du Contrat de Canal par le personnel de l'ASCM. L'opération comprend les frais de graphiste, d'édition et de diffusion.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Edition d'un bulletin semestriel - pour rappel	4 000 € HT
• Hébergement de l'espace Internet sur Mayetic Village - pour rappel	1 200 € HT
• Création d'un site Internet	15 000 € HT
• Conception et diffusion d'un guide d'utilisation	25 000 € HT
• Temps du personnel de l'ASCM (élaboration du bulletin et des articles, mise à jour de l'espace Internet,...)	p.m.
TOTAL hors bulletin semestriel et hébergement de l'espace Internet	40 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	40 000 € HT 100 %		20 000 € HT 50 %	12 000 € HT 30 %		8 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	15 000 € HT	p.m.	25 000 € HT

GOUVERNANCE	
Opération VI - 3	Suivi annuel, bilans intermédiaire et final
Objectifs stratégiques	VI - « Mettre en place une gouvernance partagée et évolutive » V - « Assurer et renforcer la cohérence du territoire autour du canal »

Problématique/contexte

La mise en œuvre des opérations prévues au Contrat de Canal est réalisée sur 5 années de juillet 2009 à juillet 2014.

Sur cette période, chaque opérateur dispose de la maîtrise technique et financière des opérations dont il est maître d'ouvrage.

La mise en œuvre du Contrat de Canal devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation des opérations. Ils permettront de réorienter les opérations en cours du Contrat et également de préparer l'après-Contrat.

Description de l'opération

Cette opération rassemble l'ensemble des bilans qui devront être effectués au cours du Contrat :

Un bilan annuel

Un bilan annuel des opérations entreprises par rapport au programme initialement prévu sera réalisé et présenté au Comité de Canal. Il portera sur :

- Les opérations terminées au cours de l'année écoulée,
- L'état d'avancement des opérations engagées dans l'année,
- La définition de recadrages ou compléments éventuels,
- Les opérations prévues pour l'année suivante.

Un bilan intermédiaire

Un bilan intermédiaire devra être réalisé en cours du Contrat afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions et le protocole de gestion :

- A la suite des études et réflexions qui auront été réalisées au cours des premières années et des opérations qui auront été préconisées,
- Après évaluation des opérations engagées.

Ce bilan ainsi que la révision du Contrat de Canal qui en découlera devront être approuvés par le Comité de Canal.

Ce bilan sera effectué par un prestataire extérieur à la démarche de Contrat de Canal.

Un bilan final

Un bilan final complet du Contrat de Canal sera réalisé sur tous les plans : technique, financier, patrimonial, environnemental, récréatif, ... Il permettra d'évaluer la situation suite aux opérations engagées et au protocole de gestion de la ressource adopté : quelle efficacité et efficience des opérations engagées au regard des objectifs ? Quels enseignements tirer de ce Contrat ?

L'opportunité d'adopter une nouvelle Charte d'Objectifs et d'engager un second Contrat de Canal sera évaluée.

Ce bilan sera effectué par un prestataire extérieur à la démarche de Contrat de Canal.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

• Temps du personnel de l'ASCM (suivi annuel)	p.m.
• Bilan intermédiaire	20 000 € HT
• Bilan final	35 000 € HT
TOTAL	55 000 € HT

Plan de financement

		DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	CG 04	MO
TOTAL	55 000 € HT 100 %		27 500 € HT 50 %	16 500 € HT 30 %		11 000 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2009	2010	2011	2012	2013
Coût	p.m.	p.m.	20 000 € HT	p.m.	35 000 € HT

GOUVERNANCE	
Opération VI - 4	Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le Contrat de Canal
Objectifs stratégiques	VI - « Mettre en place une gouvernance partagée et évolutive » V - « Assurer et renforcer la cohérence du territoire autour du canal »

Problématique/contexte

L'ASCM porte le Contrat de Canal. Elle assume l'animation et la coordination du Contrat et est maître d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations inscrites au Contrat. Elle a besoin de pérenniser et de se doter de moyens humains et matériels permettant de mettre en œuvre et suivre le Contrat de Canal.

Description de l'opération

L'ASCM doit assurer les missions d'animation et de coordination en vue de la mise en œuvre du Contrat de Canal :

- Superviser la réalisation du Contrat
- Coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des opérations
- Assister les maîtres d'ouvrages lors de la réalisation des opérations
- Assurer la communication interne et externe du Contrat
- Réaliser le suivi de l'avancement du Contrat
- Assurer le secrétariat technique du Comité de Canal, des commissions de travail thématiques et du Comité Technique

Par ailleurs, 25 opérations inscrites au Contrat sont sous maîtrise d'ouvrage de l'ASCM. 13 d'entre elles seront réalisées complètement ou partiellement en interne sans faire appel à un prestataire extérieur et exigent donc une charge de travail très importante. Les autres opérations seront assurées par un prestataire extérieur mais les missions de maîtrise d'ouvrage resteront assurées par l'ASCM.

Enfin, 10 opérations sous maîtrise d'ouvrage différente de l'ASCM demandent cependant une implication très importante de l'ASCM car elles concernent ses ouvrages ou son fonctionnement (I-4, II-7, II-9, III-1, III-2, III-4, IV-4, IV-6, IV-7, V-4).

La mise en œuvre du Contrat nécessite donc 2 postes afin, d'une part, d'assurer les missions de coordination et d'animation et, d'autre part, de mettre en œuvre les opérations du Contrat sous maîtrise d'ouvrage ASCM ou exigeant une forte implication de sa part.

Les charges inhérentes sont les suivantes :

- les coûts salariaux des 2 postes,
- les charges annexes (déplacements, reprographie dont le bulletin d'information La Filiole, fournitures, courriers, hébergement de l'espace Internet...),
- les formations.

Le 1^{er} poste de chargé de mission est actuellement financé jusqu'au 31 août 2009.

Le second poste de chargé de mission est actuellement financé jusqu'au 31 octobre 2010.

Portage de l'opération

Maître d'ouvrage : ASCM

Coût estimatif

1. 1 ^{er} poste	
a. Du 1 ^{er} septembre 2007 au 31 août 2009 - rappel	124 000 € HT
b. Du 1 ^{er} septembre 2009 au 31 août 2014	330 000 € HT
2. 2 nd poste	
a. Du 1 ^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2010 - rappel	105 000 € HT
b. Du 1 ^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2014	252 000 € HT
TOTAL sans les demandes de subvention déjà obtenues	582 000 € HT
TOTAL	811 000 € HT

Plan de financement

		Europe (FEDER)	DDEA 04	AE RM&C	CR PACA	MO
1.a	124 000 € HT 100 %		37 200 € HT 30 %	62 000 € HT 50 %		24 800 € HT 20 %
2.a	105 000 € HT 100 %	15 750 € HT 15 %		52 500 € HT 50 %	15 750 € HT 15 %	21 000 € HT 20 %
1.b	330 000 € HT 100 %	99 000 € HT 30 %		165 000 € HT 50 %		66 000 € HT 20 %
2.b	252 000 € HT 100 %	75 600 € HT 30 %		126 000 € HT 50 %		50 400 € HT 20 %
TOTAL	811 000 € HT 100 %	190 350 € HT 23,47 %	37 200 € HT 4,59 %	405 500 € HT 50 %	15 750 € HT 1,94 %	162 200 € HT 20 %

Echéancier prévisionnel

Planning	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.a	62 000 € HT	62 000 € HT					
2.a		52 500 € HT	52 500 € HT				
1.b			66 000 € HT	66 000 € HT	66 000 € HT	66 000 € HT	66 000 € HT
2.b				63 000 € HT	63 000 € HT	63 000 € HT	63 000 € HT
Coût	62 000 € HT	114 500 € HT	118 500 € HT	129 000 € HT	129 000 € HT	129 000 € HT	129 000 € HT

LES TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES FINANCEMENTS

Les montants du Contrat par volet et par année

	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	Volet 5	Volet 6	Total par année	Pourcentage par année
Nombre d'opérations par volet	9	10	6	7	4	4		
2008	120 100 €	10 000 €	12 600 €			62 000 €	204 700 €	1,8 %
2009	710 150 €	129 500 €	8 840 €	43 600 €		114 500 €	1 006 590 €	8,8 %
2010	1 649 250 €	207 500 €	34 640 €	78 950 €	3 000 €	118 500 €	2 091 840 €	18,3 %
2011	3 620 250 €	111 500 €	20 800 €	15 960 €	4 000 €	164 000 €	3 936 510 €	34,5 %
2012	1 326 250 €	59 500 €		16 230 €	3 000 €	129 000 €	1 533 980 €	13,4 %
2013	1 221 250 €	59 500 €		21 380 €		219 000 €	1 521 130 €	13,3 %
2014	993 750					129 000 €	1 122 750 €	9,8 %
Total par volet	9 641 000 €	577 500 €	76 880 €	176 120 €	10 000 €	936 000 €	11 417 500 €	
Pourcentage par volet	84,4 %	5,1 %	0,7 %	1,5 %	0,1 %	8,2 %	100,0%	

Les engagements financiers des co-signataires¹⁷ par année

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total par co-signataires	Pourcentage par co-signataire
Europe (FEDER)		7 875 €	27 675 €	38 700 €	38 700 €	53 700 €	38 700 €	205 350 €	1,80 %
DDEA 04	53 420 €	118 580 €	57 000 €	3 500 €				232 500 €	2,04 %
AE RM&C	79 980 €	266 615 €	609 160 €	1 153 850 €	701 200 €	691 740 €	561 375 €	4 063 920 €	35,59 %
ADEME			21 000 €					21 000 €	0,18 %
CR PACA	30 360 €	190 218 €	431 763 €	782 023 €	435 994 €	413 539 €	298 125 €	2 582 022 €	22,61 %
CG 04		10 384 €	16 464 €	5 080 €				31 928 €	0,28 %
EDF		160 000 €	400 000 €	1 040 000 €				1 600 000 €	14,01 %
SCP	9 520 €	1 000 €	4 700 €	30 300 €				45 520 €	0,40 %
SMAVD		10 000 €	10 000 €					20 000 €	0,18 %
LURS ¹⁸									
ARKEMA		5 000 €						5 000 €	0,04 %
CPIE		1 788 €	8 368 €	4 002 €	2 896 €	3 926 €		20 980 €	0,18 %
Alpes de Lumière		3 850 €	9 875 €	350 €	350 €	350 €		14 775 €	0,13 %
ASCM	31 420 €	191 280 €	335 975 €	534 450 €	353 550 €	347 550 €	224 550 €	2 018 775 €	17,68 %
A déterminer ¹⁹		40 000 €	159 860 €	344 255 €	1 290 €	10 235 €		555 730 €	4,87 %
Total par année	204 700 €	1 006 590 €	2 091 840 €	3 936 510 €	1 533 980 €	1 521 130 €	1 122 750 €	11 417 500 €	100,00 %
Pourcentage par année	1,8 %	8,8 %	18,3 %	34,5 %	13,4 %	13,3 %	9,8 %	100 %	

¹⁷ La signification des sigles des co-signataires est expliquée dans la partie E « Abréviations employées » du volume « I - Mémoire »

¹⁸ La fiche opération n° II-9 « Création d'une réserve incendies pour le massif forestier de Lurs », dont le montant estimatif et le plan de financement, sera complétée au cours de la mise en œuvre du Contrat

¹⁹ Ce montant correspond à la somme du montant prévisionnel de l'opération n°II-7 dont le maître d'ouvrage n'est pas identifié et d'une partie des montants prévisionnels des six opérations dont le plan de financement n'est pas finalisé (I-3, I-4, IV-2, IV-5, IV-7, VI-1)

Les engagements financiers des co-signataires²⁰ par volet

	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	Volet 5	Volet 6	Total par co-signataires	Pourcentage par co-signataire
Europe (FEDER)						205 350 €	205 350 €	1,80 %
DDEA 04	172 800 €	22 500 €				37 200 €	232 500 €	2,04 %
AE RM&C	3 489 700 €	30 000 €	35 940 €	55 280 €		453 000 €	4 063 920 €	35,59 %
ADEME		21 000 €					21 000 €	0,18 %
CR PACA	2 412 300 €	64 500 €	9 636 €	51 336 €		44 250 €	2 582 022 €	22,61 %
CG 04		20 000 €	11 928 €				31 928 €	0,28 %
EDF	1 600 000 €						1 600 000 €	14,01 %
SCP	40 000 €		5 520 €				45 520 €	0,40 %
SMAVD		20 000 €					20 000 €	0,18 %
LURS ²¹								
ARKEMA			5 000 €				5 000 €	0,04 %
CPIE			5 856 €	15 124 €			20 980 €	0,18 %
Alpes de Lumière				14 775 €			14 775 €	0,13 %
ASCM	1 488 200 €	324 500 €	3 000 €	5 875 €	10 000 €	187 200 €	2 018 775 €	17,68 %
A déterminer ²²	438 000 €	75 000 €		33 730 €		9 000 €	555 730 €	4,87 %
Total par volet	9 641 000 €	577 500 €	76 880 €	176 120 €	10 000 €	936 000 €	11 417 500 €	100,0 %
Pourcentage par volet	84,4 %	5,1 %	0,7 %	1,5 %	0,1 %	8,2 %	100,0 %	

²⁰ La signification des sigles des co-signataires est expliquée dans la partie E « Abréviations employées » du volume « I - Mémoire »

²¹ La fiche opération n° II-9 « Création d'une réserve incendies pour le massif forestier de Lurs », dont le montant estimatif et le plan de financement, sera complétée au cours de la mise en œuvre du Contrat

²² Ce montant correspond à la somme du montant prévisionnel de l'opération n°II-7 dont le maître d'ouvrage n'est pas identifié et d'une partie des montants prévisionnels des six opérations dont le plan de financement n'est pas finalisé (I-3, I-4, IV-2, IV-5, IV-7, VI-1)

Les engagements financiers des co-signataires²³ par année et par volet

Année	Europe	DDEA 04	AE RM&C	ADEME	CR PACA	CG 04	EDF	SCP	SMAVD	LURS ²⁴	ARKEMA	CPIE	Alpes de Lumière	ASCM	A déterminer ²⁵
2008		53 420 €	79 980 €		30 360 €			9 520 €						31 420 €	
Volet 1		29 820 €	42 680 €		23 580 €			7 000 €						17 020 €	
Volet 2		5 000 €			3 000 €									2 000 €	
Volet 3			6 300 €		3 780 €			2 520 €							
Volet 6		18 600 €	31 000 €											12 400 €	
2009	7 875 €	118 580 €	266 615 €		190 218 €	10 384 €	160 000 €	1 000 €	10 000 €		5 000 €	1 788 €	3 850 €	191 280 €	40 000 €
Volet 1		89 980 €	170 645 €		147 495 €		160 000 €	1 000 €						101 030 €	40 000 €
Volet 2		10 000 €	15 000 €		21 000 €	10 000 €			10 000 €					63 500 €	
Volet 3			1 920 €		768 €	384 €					5 000 €	768 €			
Volet 4			21 800 €		13 080 €							1 020 €	3 850 €	3 850 €	
Volet 6	7 875 €	18 600 €	57 250 €		7 875 €									22 900 €	
2010	27 675 €	57 000 €	609 160 €	21 000 €	431 763 €	16 464 €	400 000 €	4 700 €	10 000 €			8 368 €	9 875 €	335 975 €	159 860 €
Volet 1		53 000 €	507 025 €		359 375 €		400 000 €	3 200 €						226 650 €	100 000 €
Volet 2		4 000 €	15 000 €	21 000 €	38 400 €	10 000 €			10 000 €					79 100 €	30 000 €
Volet 3			17 320 €		3 928 €	6 464 €		1 500 €				3 928 €		1 500 €	
Volet 4			10 565 €		22 185 €							4 440 €	9 875 €	2 025 €	29 860 €
Volet 5														3 000 €	
Volet 6	27 675 €		59 250 €		7 875 €									23 700 €	
2011	38 700 €	3 500 €	1 153 850 €		782 023 €	5 080 €	1 040 000 €	30 300 €				4 002 €	350 €	534 450 €	344 255 €
Volet 1			1 054 725 €		763 475 €		1 040 000 €	28 800 €						435 250 €	298 000 €
Volet 2		3 500 €			2 100 €									60 900 €	45 000 €
Volet 3			10 400 €		1 160 €	5 080 €		1 500 €				1 160 €		1500 €	
Volet 4			6 725 €		4 788 €							2 842 €	350 €		1 255 €
Volet 5														4 000 €	
Volet 6	38 700 €		82 000 €		10 500 €									32 800 €	
2012	38 700 €		701 200 €		435 994 €							2 896 €	350 €	353 550 €	1 290 €
Volet 1			628 875 €		431 125 €									265 250 €	
Volet 2														59 500 €	
Volet 3															
Volet 4			6 825 €		4 869 €							2 896 €	350 €		1 290 €
Volet 5														3 000 €	
Volet 6	38 700 €		64 500 €											25 800 €	
2013	53 700 €		691 740 €		413 539 €							3 926 €	350 €	347 550 €	10 325 €
Volet 1			587 875 €		389 125 €									244 250 €	
Volet 2														59 500 €	
Volet 4			9 365 €		6 414 €							3 926 €	350 €		1 325 €
Volet 6	53 700 €		94 500 €		18 000 €									43 800 €	9 000 €
2014	38 700 €		561 375 €		298 125 €									224 550 €	
Volet 4			496 875 €		298 125 €									198 750 €	
Volet 6	38 700 €		64 500 €											25 800 €	
TOTAL	205 350 €	232 500 €	4 063 920 €	21 000 €	2 582 022 €	31 928 €	1 600 000 €	45 520 €	20 000 €		5 000 €	20 980 €	14 775 €	2 018 775 €	555 730 €

²³ La signification des sigles des co-signataires est expliquée dans la partie E « Abréviations employées » du volume « I - Mémoire »

²⁴ La fiche opération n° II-9 « Création d'une réserve incendies pour le massif forestier de Lurs », dont le montant estimatif et le plan de financement, sera complétée au cours de la mise en œuvre du Contrat

²⁵ Ce montant correspond à la somme du montant prévisionnel de l'opération n°II-7 dont le maître d'ouvrage n'est pas identifié et d'une partie des montants prévisionnels des six opérations dont le plan de financement n'est pas finalisé (I-3, I-4, IV-2, IV-5, IV-7, VI-1)